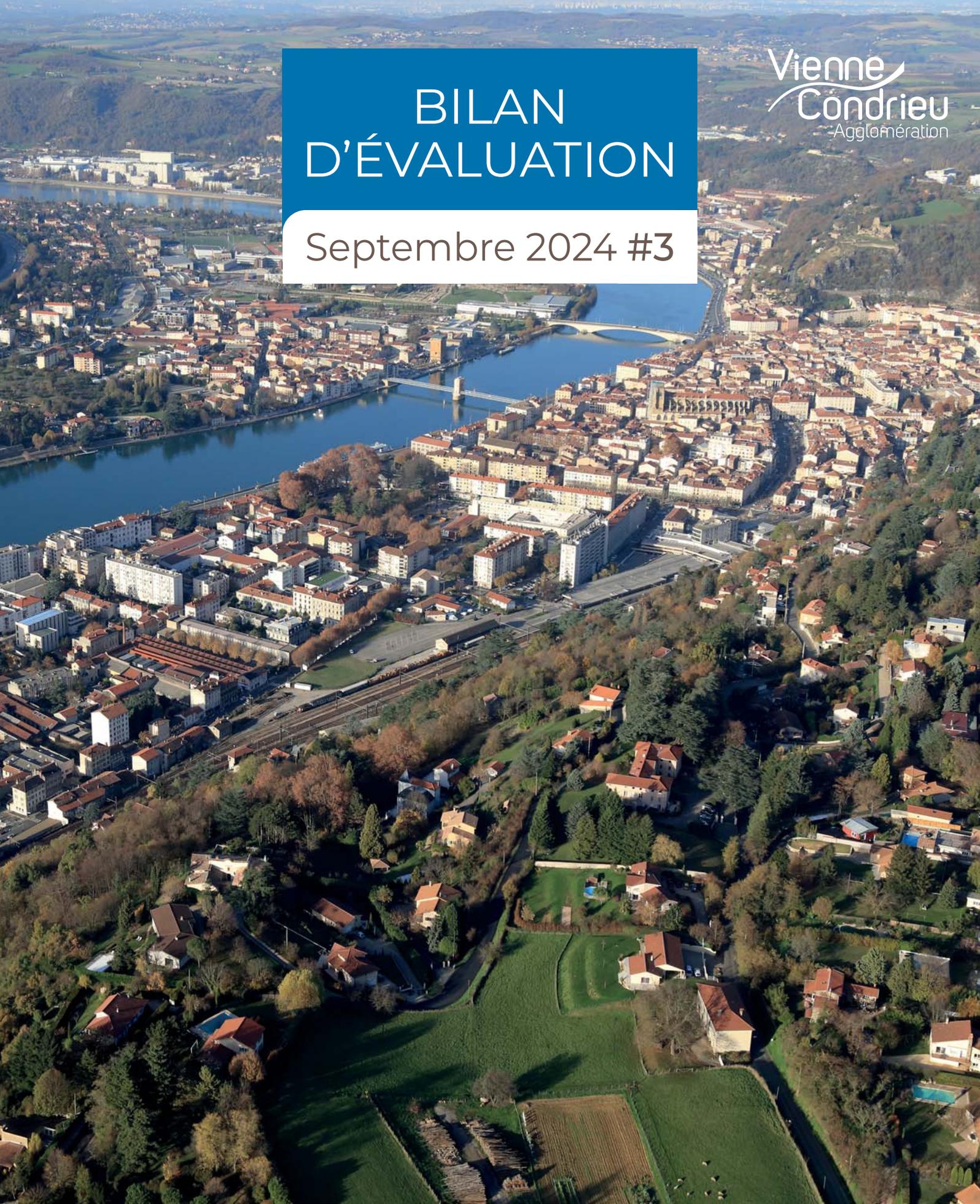


BILAN D'ÉVALUATION

Septembre 2024 #3



Accessibilité | Accueil et accompagnement des entreprises | Air énergie climat | Aménagement et planification | Assainissement collectif | Assainissement non collectif | Contrat de ville | Covoiturage /Auto-partage | Développement commercial | Eau potable | Emploi-insertion | Équipements sportifs | Finances | Gens du voyage | Habitat | Informatique dans les écoles | NPNRU | Prévention de la délinquance | Prévention et gestion des déchets | Relais Oxyjeunes | Réussite éducative | Santé | Schéma de mutualisation | Schéma petite enfance | Schéma touristique | Soutien aux événements culturels et sportifs | Stratégie agricole | Télé-alarme | Transports en commun | Vélo et modes actifs | Voirie et grandes infrastructures

LE TERRITOIRE	2
ENVIRONNEMENT	
Prévention et gestion des déchets	3
Air énergie climat	4
TRANSPORTS ET MOBILITÉ	
Vélo et modes actifs	6
Transports en commun	8
Covoiturage et autopartage.....	10
CYCLE DE L'EAU	
Assainissement non collectif	11
Assainissement collectif	12
Eau potable	13
PETITE ENFANCE	
Schéma petite enfance	15
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Accueil et accompagnement des entreprises	17
Développement commercial	18
AGRICULTURE	
Stratégie agricole	19
TOURISME	
Schéma touristique	20
COHÉSION SOCIALE	
Contrat de ville	22
Nouveau programme national de renouvellement urbain	24
Réussite éducative	25
Santé	26
Relais Oxyjeunes	28
Prévention de la délinquance	29
Emploi-insertion	29
Téléalarme	30
Gens du voyage	32
AMÉNAGEMENT URBAIN	
Habitat	34
Aménagement et planification	37
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	
Équipements sportifs	38
VOIRIE	
Voirie et grandes infrastructures	41
ACCESSIBILITÉ	
Accessibilité	42
THÉMATIQUES TRANSVERSALES	
Informatique dans les écoles	43
Schéma de mutualisation	44
Finances	46
Soutien aux événements culturels et sportifs	48

édito

Dans le cadre de notre Projet d'Agglomération, nous avons souhaité qu'une démarche d'évaluation soit mise en place pour nous assurer de la bonne prise en compte des orientations du projet de territoire dans nos politiques sectorielles.

C'est pourquoi, pour chacune d'elles, différents indicateurs ont été choisis avec les élus, en commissions thématiques. Ils nous permettent de suivre la mise en œuvre de nos actions et de mesurer leur impact dans le temps.

Ce document est amené à évoluer et à être enrichi, année après année, de nouveaux indicateurs, pour les nouveaux schémas stratégiques adoptés. C'est le cas cette année pour la santé et l'accessibilité.

Nous tenons à remercier l'ensemble des élus et services de Vienne Condrieu Agglomération pour leur participation.

Pour connaître de manière plus précise les actions et projets menés par l'Agglo, vous pouvez consulter le rapport d'activité et le trimestriel Agglomag' et nous suivre également sur les réseaux sociaux.

Très bonne lecture à toutes et à tous.



Thierry Kovacs,
Président de
Vienne Condrieu Agglomération



Claudine Perrot-Berton,
Vice-Présidente en charge de
l'Administration générale,
du personnel,
de la mutualisation et de la
communication institutionnelle



Christian Pétrequin,
Conseiller délégué en charge de
la concertation, de l'évaluation
et des relations avec le Conseil
de Développement



Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, optionnelles et facultatives. Ce bilan est l'outil de suivi de la mise en œuvre de ces politiques publiques.



30 communes membres

18 communes en Isère
et 12 dans le Rhône



Superficie : **419 km²**



93 782 habitants

(Population totale - Source INSEE au 31/12/2023)



Notes :

Dans ce document, les sources des données sont mentionnées lorsqu'elles ne proviennent pas de Vienne Condrieu Agglomération.

Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés au 31.12.2023.

Donnée de cadrage

Des données de cadrage sont mentionnées pour les politiques publiques qui le nécessitent. Elles permettent une mise en perspective des indicateurs dans le contexte du territoire.

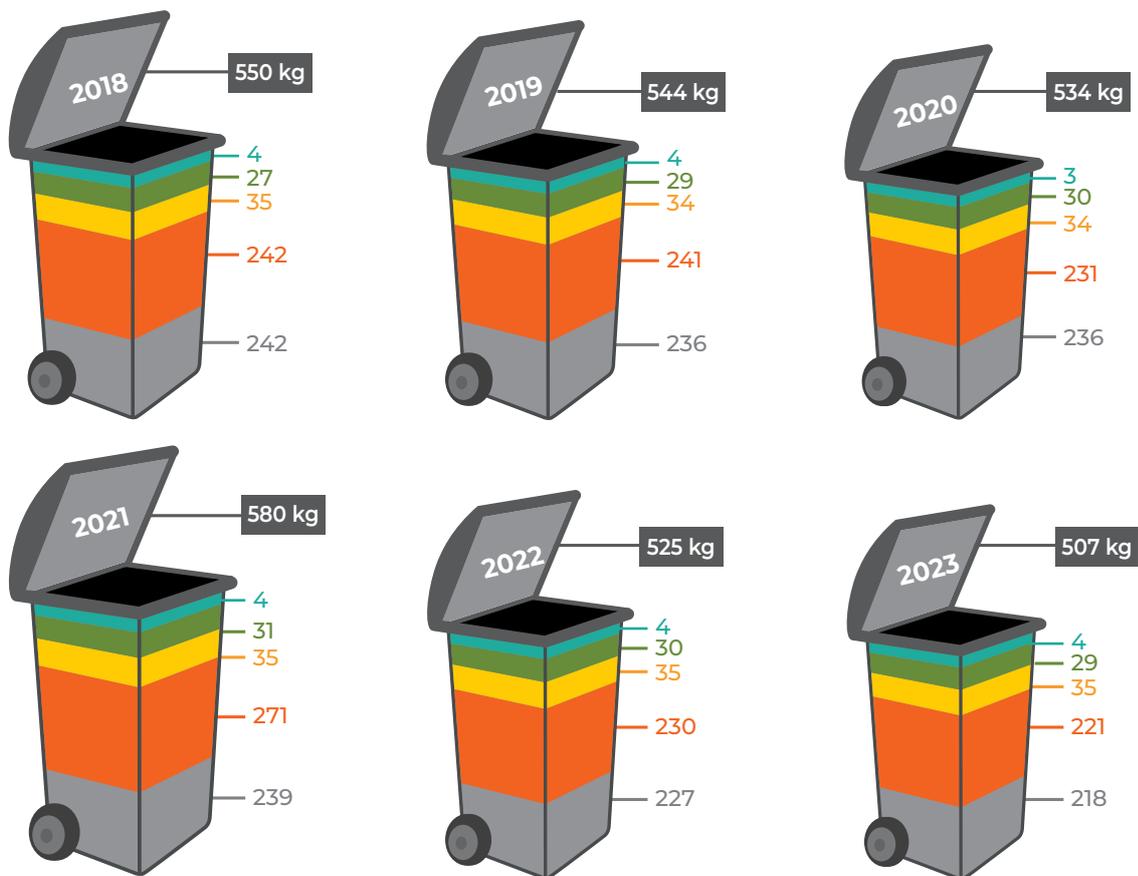
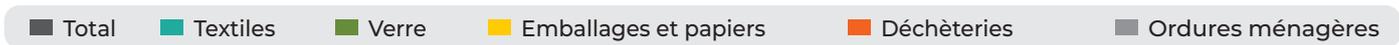
Prévention et gestion des déchets

L'Agglo porte le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

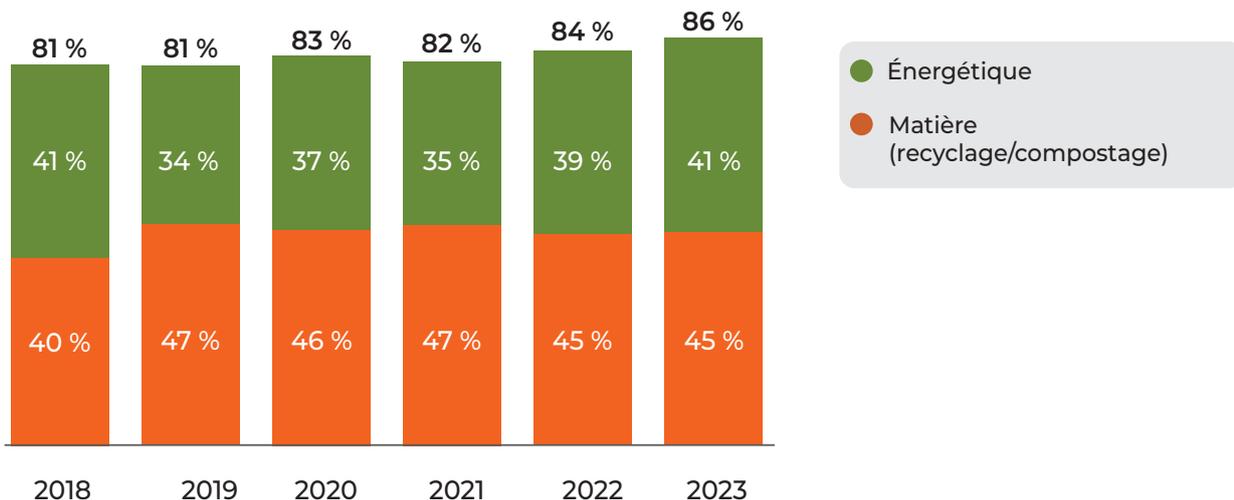
Au delà de l'enjeu de base de salubrité, ce service doit accompagner les usagers pour réduire leur production de déchets et considérer au maximum les déchets comme des ressources.

Indépendamment de l'objectif d'améliorer le niveau de valorisation, il s'agit aussi de réduire les productions de déchets. À ce titre, en 2023, l'Agglo a adopté son nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2023-2028.

■ Production totale par catégorie (kg/habitant/an)



■ Valorisation globale des déchets par recyclage/compostage ou valorisation énergétique



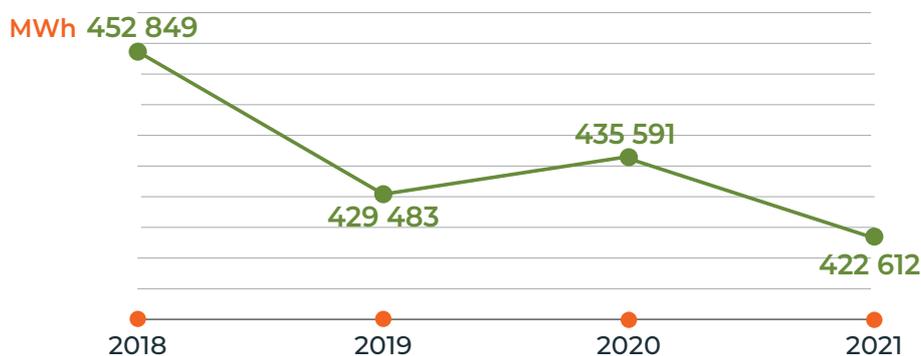
Air énergie climat

Après une large concertation, le conseil communautaire a approuvé, le 27 juin 2023, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'Agglo. Ce sont plus de 90 actions multi-partenariales à coordonner pour les 6 années à venir.

En effet, en dehors de ses propres projets, l'Agglo a un rôle de coordination et de suivi des actions de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et de réduction de la pollution de l'air sur son territoire.

Ce document de planification s'inscrit en continuité de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) dans laquelle est engagée l'agglomération.

■ Production estimée d'énergies renouvelables thermique et électrique (solaire, hydroélectricité, biogaz, bois etc.)



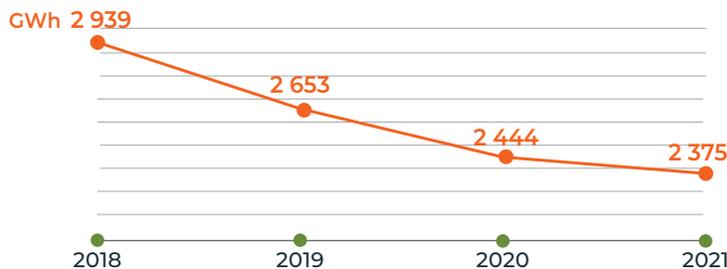
Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

■ Production estimée d'électricité photovoltaïque des installations recensées sur le territoire



Source : ORCAE-OREGES (publié en avril à N+2)

■ Consommation énergétique territoriale totale (tous secteurs confondus : habitat, entreprises, transport, etc.)



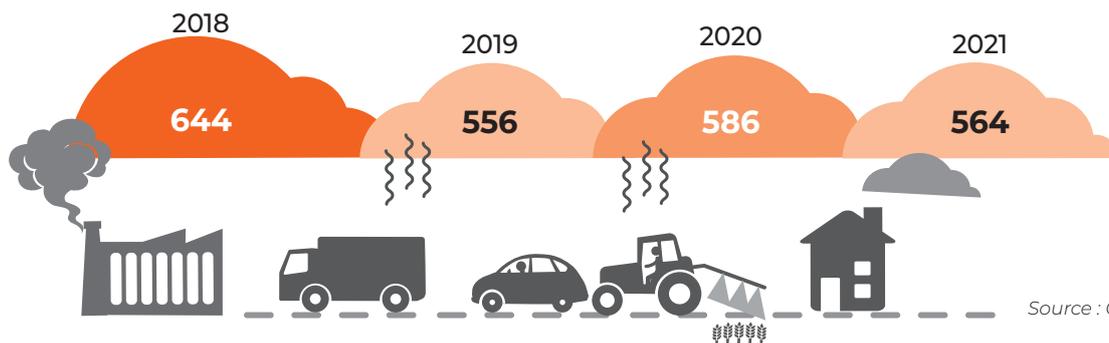
Source : OREGES (publié en avril à N+2)

■ Durée cumulée de jours d'alerte pollution niveau N1 ou N2 sur le bassin Lyonnais/Nord-Isère

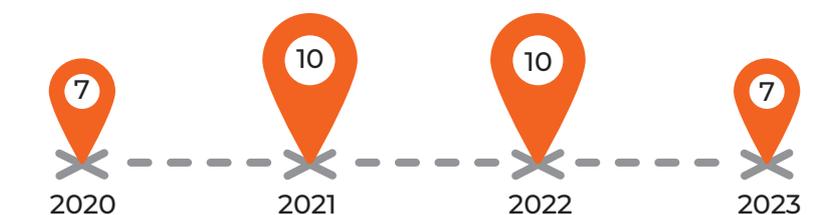


Source : ATMO ou services préfectoraux

■ Émissions de gaz à effet de serre territoriales (en Kteq CO₂)



■ Chartes forestières : nombre de projets valorisant les filières locales



Charte forestière de territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux



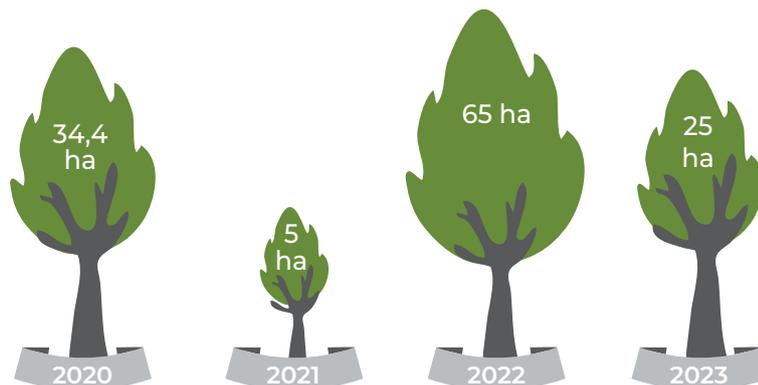
Charte forestière de territoire du Pilat

■ Chartes forestières : Surface annuelle ayant bénéficié de l'accompagnement Sylv'ACCTES

Sylv'ACCTES est une association qui finance des actions forestières vertueuses menées par les propriétaires forestiers.



Charte forestière de territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux



Charte forestière de territoire du Pilat

Vélo et modes actifs

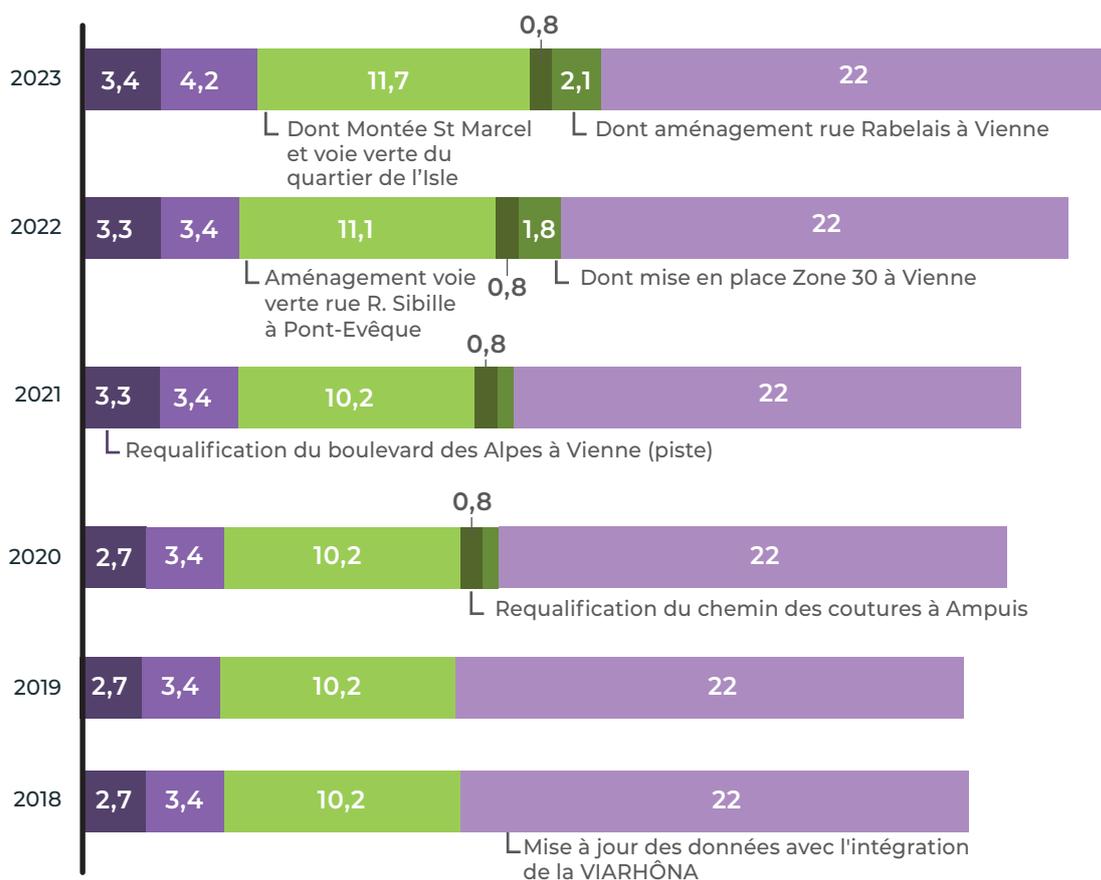
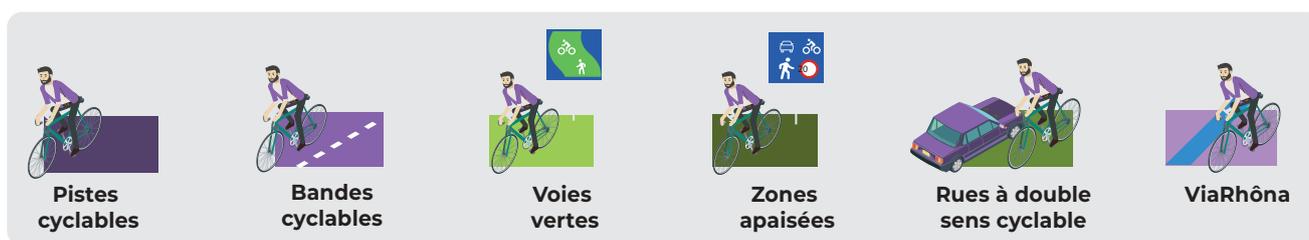
L'Agglo agit pour encourager le report modal de la voiture individuelle vers les modes de transport dits « actifs » et notamment le vélo.

Ces indicateurs permettent de mettre en évidence les équipements réalisés afin de faciliter son utilisation, que ce soit en matière d'infrastructure routière (piste et bande cyclables, voie verte, double-sens cyclable...) ou d'équipements dédiés au stationnement des vélos (consignes, box, arceaux sur le domaine public).

Linéaire total des aménagements dédiés aux modes actifs en 2023

44,3 km

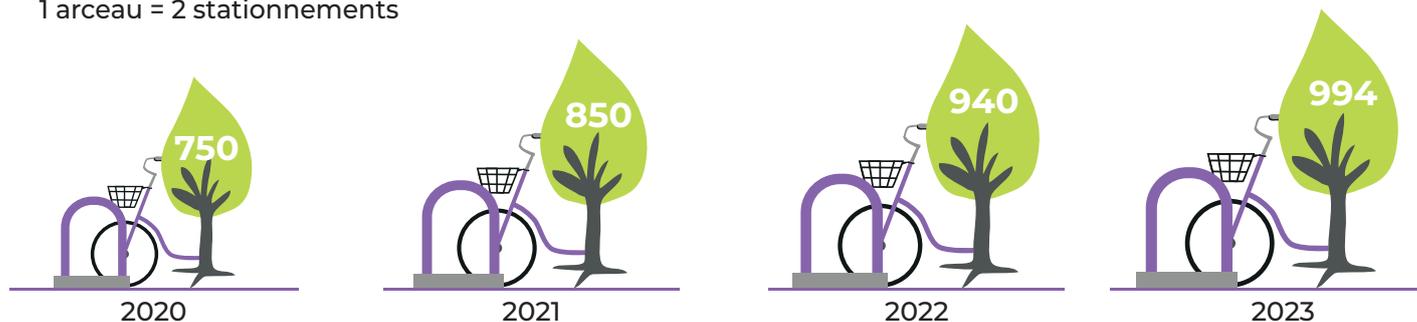
Évolution des aménagements dédiés aux modes actifs (en km)



Sources : Agglo et WebSIG GÉO
 Données issues du diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Directeur Vélo de 2022

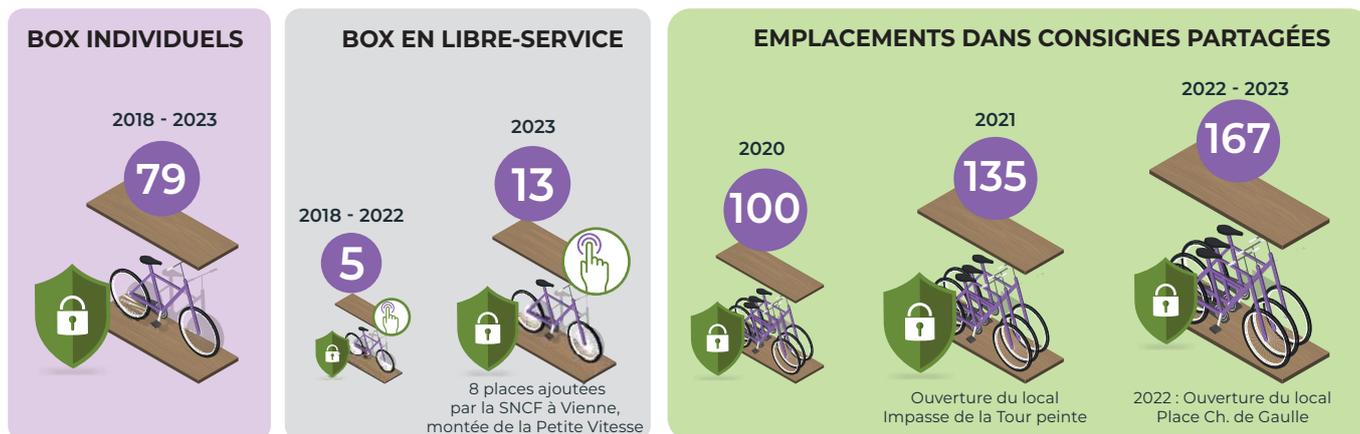
■ **Évolution du nombre de stationnements vélo sur voirie**

1 arceau = 2 stationnements



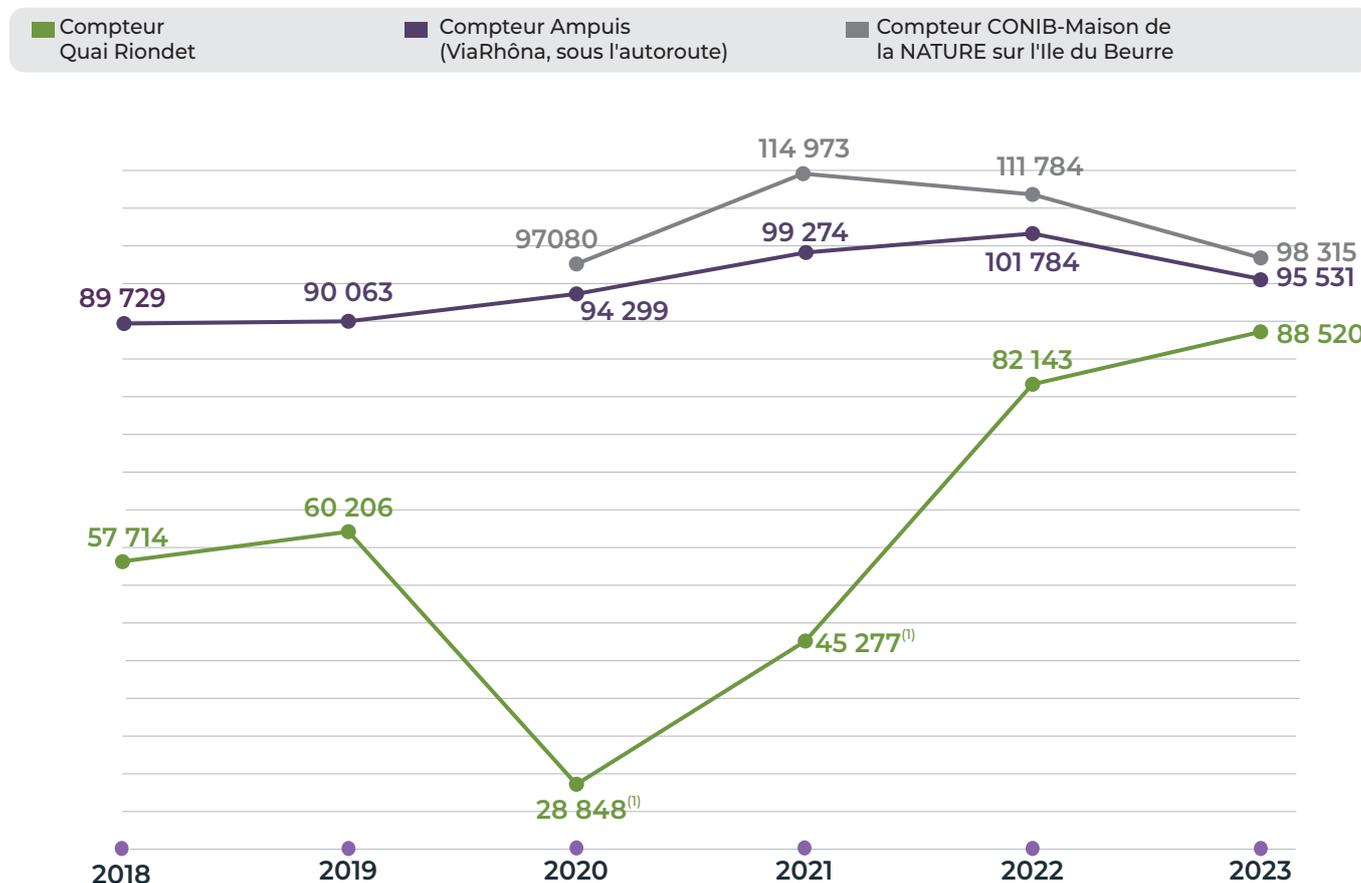
Sources : Agglo et communes

■ **Évolution des emplacements vélo sécurisés**



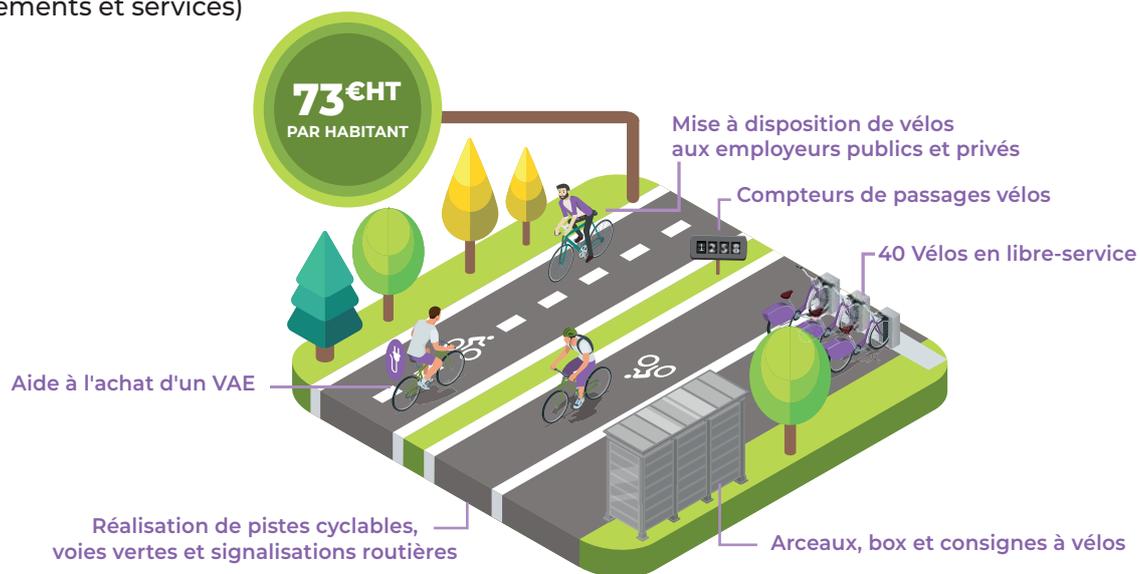
Données 2023 des consignes partagées mises à jour avec prise en compte de la consigne de la Gare de Vienne

■ **Fréquentation des aménagements cyclables**



(1) Compteur hors service durant plusieurs mois
Source : Eco-Visio

■ Montants investis depuis 2018 dans les aménagements cyclables (linéaires, équipements et services)



Transports en commun

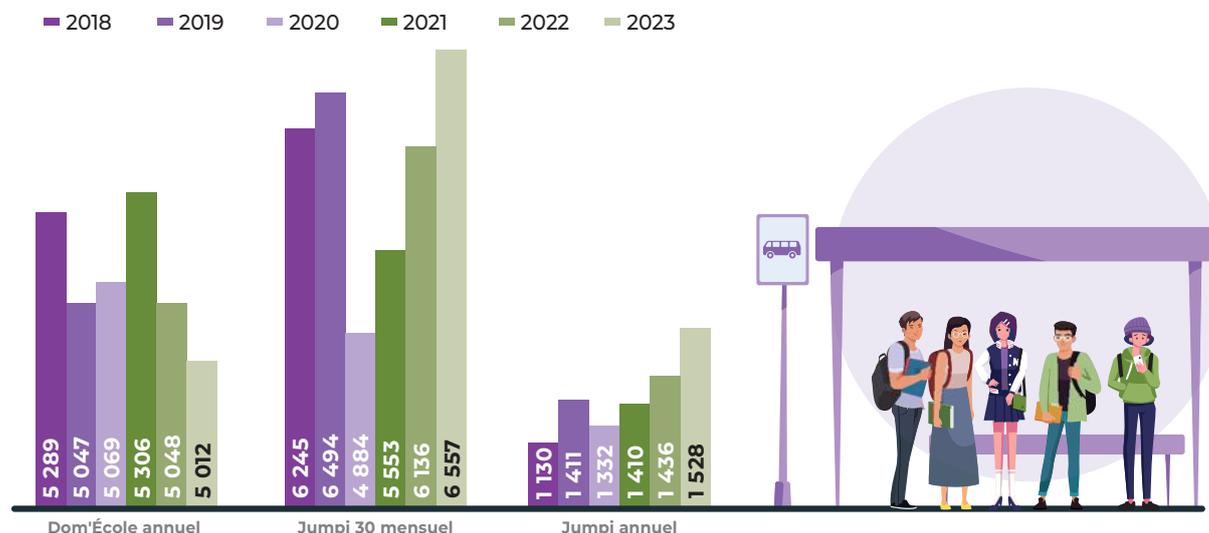
L'Agglo organise le réseau de transport public L'va qui comprend le réseau de bus, le service de transport à la demande et les lignes scolaires. Elle a pour objectif de proposer un réseau de transport toujours plus efficace et attractif, qui peut être identifié comme un moyen de transport concurrentiel à la voiture individuelle.

■ Évolution des vitesses commerciales du réseau urbain L'va

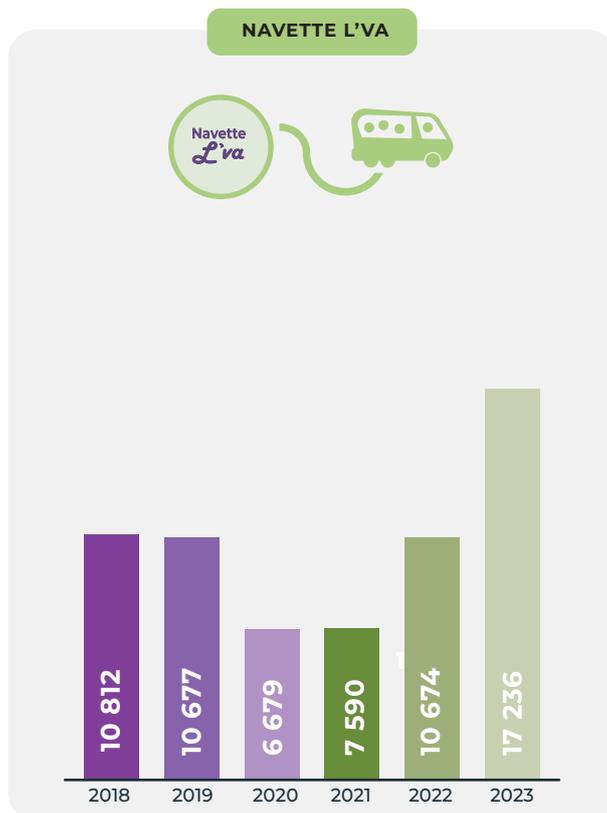
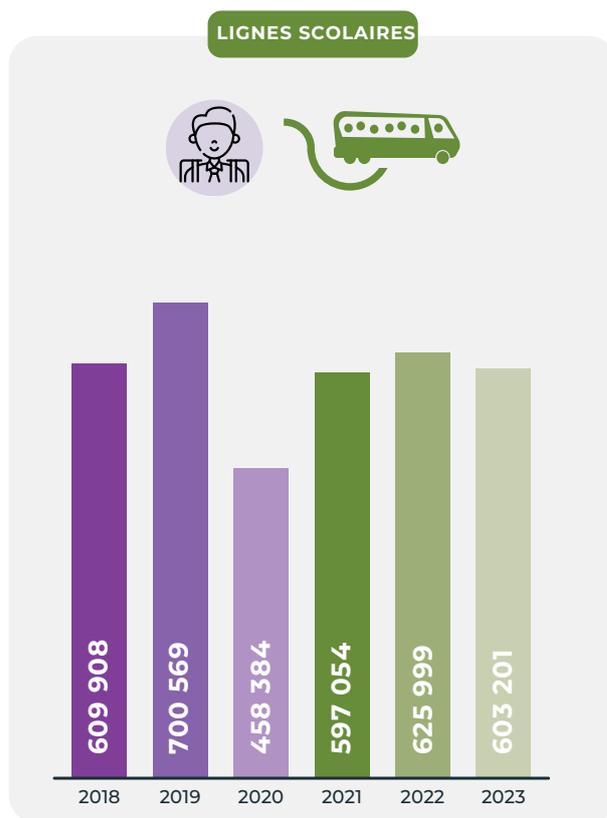


Source : Vienne Mobilités

■ Abonnements scolaires au réseau L'va (nombre d'abonnements chargés)



■ Fréquentation des lignes interurbaines gérées par Vienne Condrieu Agglomération



Données transport à la demande et transports PMR cumulés depuis 2018.
Depuis 2022, le service de TAD s'appelle Navette L'va

Covoiturage et autopartage

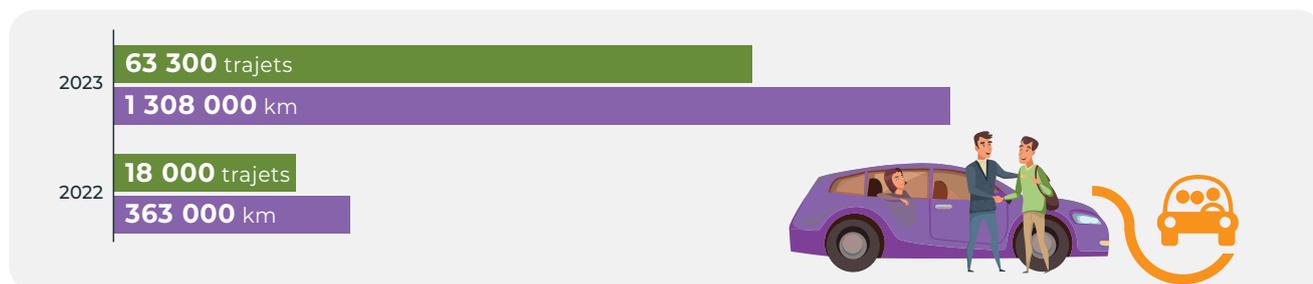
L'Agglo accompagne les habitants du territoire qui souhaitent diminuer les coûts de leur mobilité quotidienne et l'impact environnemental de leurs déplacements, notamment grâce à des dispositifs permettant une utilisation alternative à la voiture individuelle.

Économies de CO₂
réalisées grâce au
covoiturage en 2023

133 tonnes

Trajets et distance réalisés en covoiturage

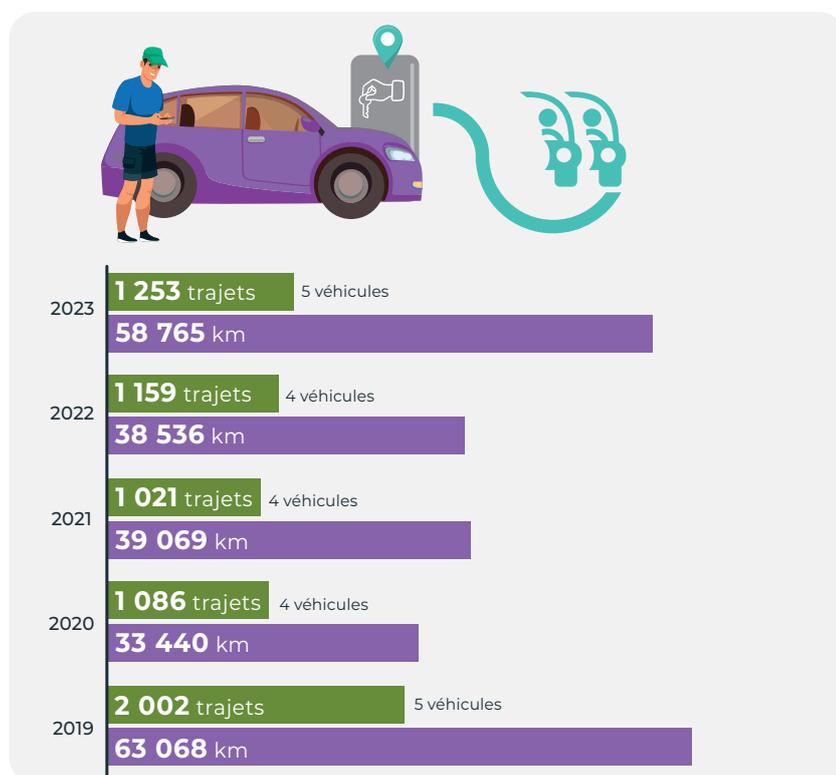
■ Trajets ■ Kilomètres



Source : Klaxit
Dispositif de covoiturage mis en service au 25 avril 2022

Trajets et distance réalisés en autopartage

■ Trajets ■ Kilomètres



Source : Citiz

Assainissement non collectif

Les dispositifs d'assainissement non collectif permettent de traiter individuellement les eaux usées des maisons qui ne peuvent pas être raccordées au réseau collectif.

La connaissance de ce patrimoine permet d'évaluer son état et d'accompagner les utilisateurs pour améliorer leur fonctionnement et leurs performances, dans un souci de préservation du milieu naturel.

Les indicateurs ci-dessous n'incluent pas les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier, qui sont gérées par le SYSEG.

Installations
d'assainissement non
collectif en 2023
(hors communes
gérées par le SYSEG)

3 527

■ Contrôles périodiques



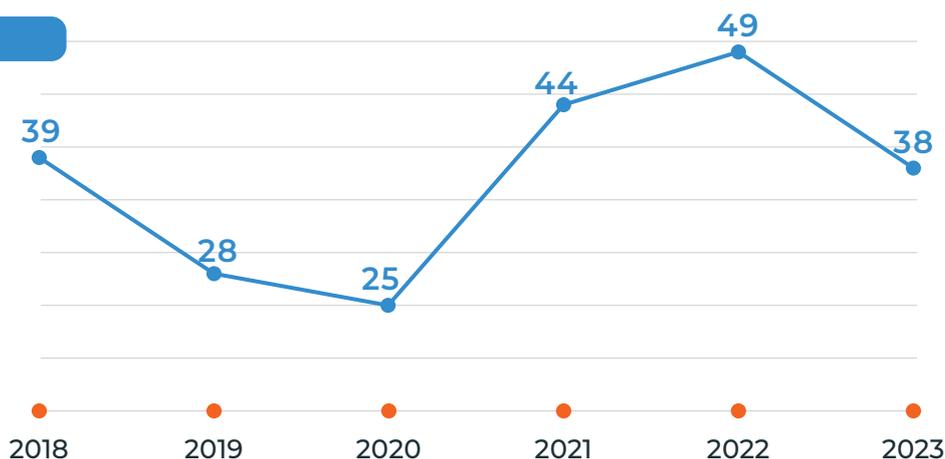
■ Installations conformes et réhabilitées

Le nombre d'installations réhabilitées dépend du nombre de ventes de biens immobiliers, qui sont l'occasion pour les acheteurs de réhabiliter leur installation.

Installations conformes
référéncées dans le cadre de la
campagne de contrôle



Installations réhabilitées



Assainissement collectif

Le réseau de collecte et les stations d'épuration permettent de traiter les eaux usées.

La principale station (Vienne Sud) permet, avant de rejeter les eaux au Rhône sans risquer d'en dégrader la qualité, de valoriser les boues produites sur site par la production de gaz. Ce gaz vert, produit localement, est ensuite injecté dans le réseau de gaz pour être distribué.

Les indicateurs ci-dessous n'incluent pas les communes de Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier, qui sont gérées par le SYSEG.

Linéaire total du réseau d'assainissement collectif en 2023

598 km

Abonnés au réseau d'assainissement collectif en 2023

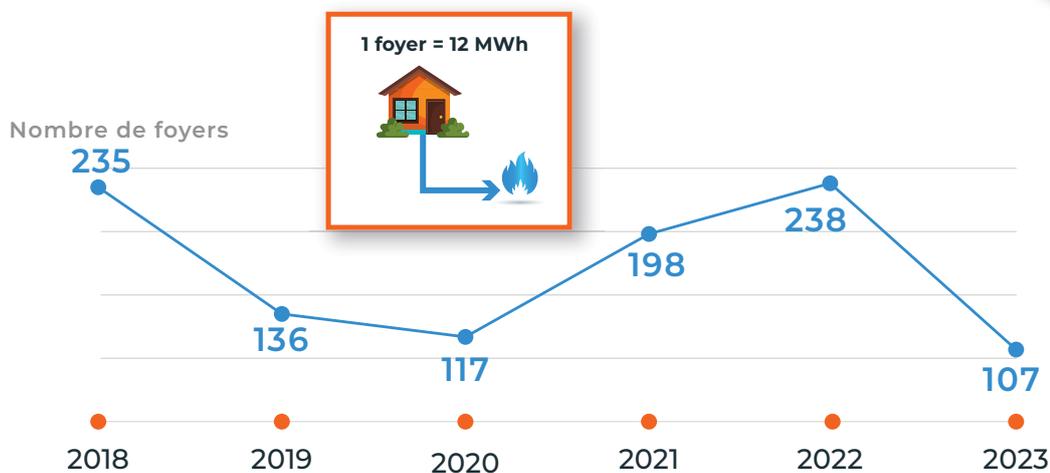
34 667

Stations d'épuration en 2023

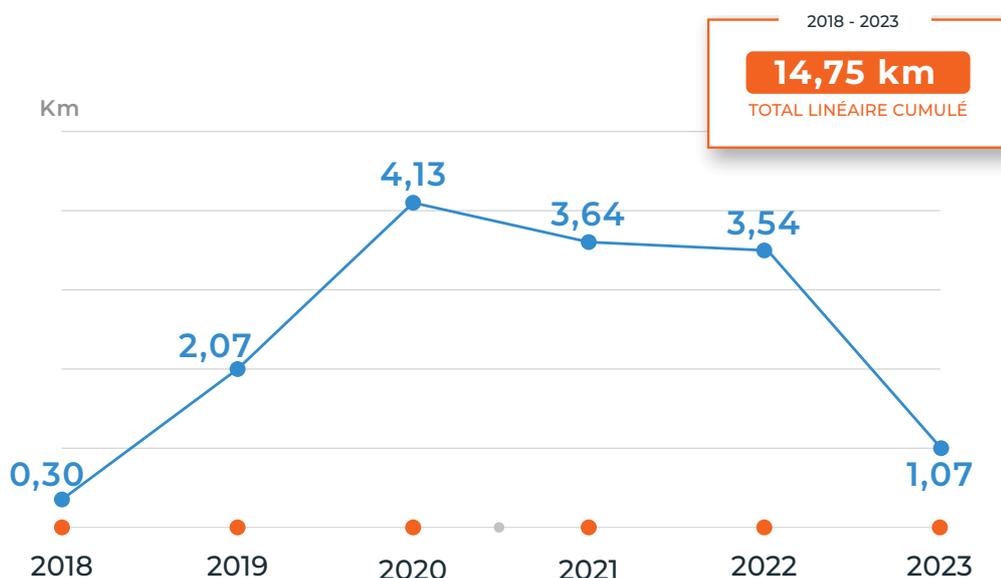
8

■ Production de biométhane

(en équivalent de la consommation d'un foyer)



■ Linéaire de réseaux réhabilités et/ou mis en séparatif



Eau potable

L'Agglo dispose de ressources en eau de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels de la population.

Néanmoins, compte-tenu du vieillissement des réseaux de distribution, leur renouvellement reste un enjeu majeur afin de maintenir notre patrimoine en bon état et réduire les fuites afin de modérer les prélèvements sur la ressource en eau.

- **Abonnés au service d'eau potable de l'Agglo par zone de production** (cf. contrat de DSP ou régie) hors syndicats d'eau potable auxquels nous avons transféré la compétence en direct.

Linéaire total du réseau d'eau potable en 2023

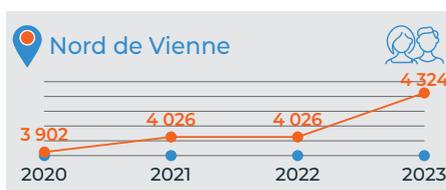
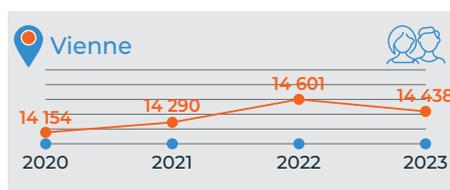
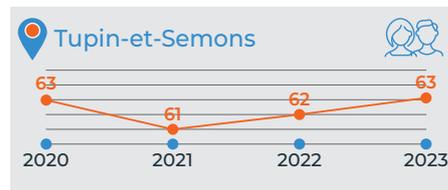
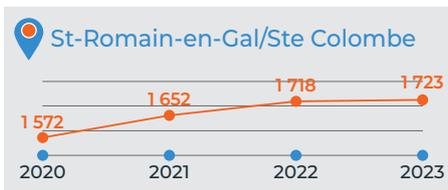
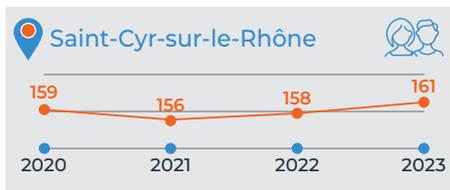
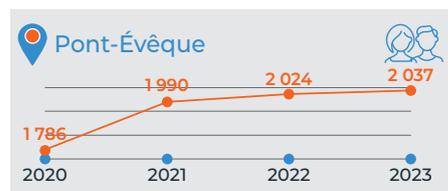
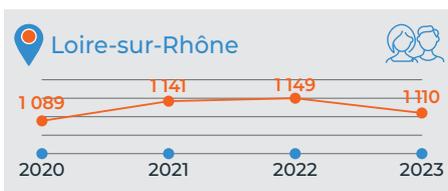
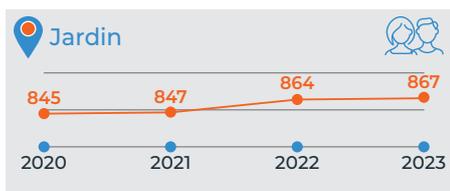
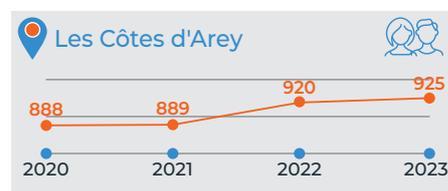
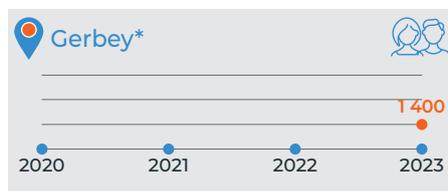
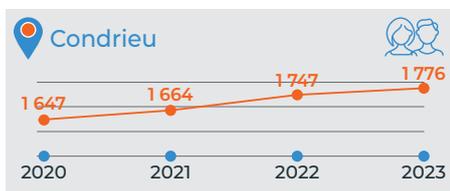
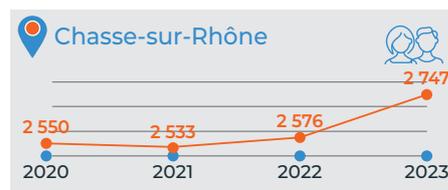
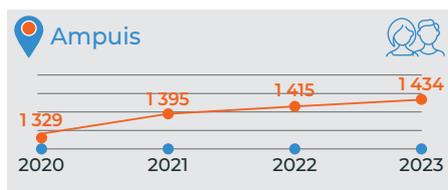
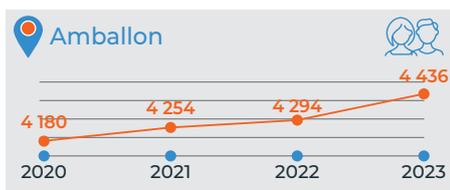
839 km

Abonnés au réseau d'eau potable en 2023

37 441

Captages d'eau potable en 2023

8



Source : Rapports annuels des délégataires
*Intégration des abonnés suite à la dissolution du SIE de Gerbey

Rendement par zone de production (en pourcentage)

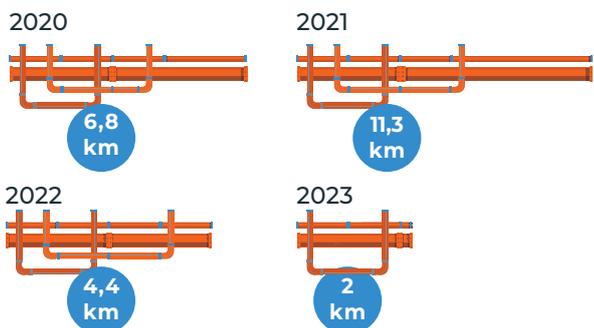
Note : Le rendement du réseau mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises...) et le service public (nettoyage des réservoirs...), avec le volume d'eau potable mis en distribution (volume d'eau prélevé dans les captages).



Sources : Agglo et rapports annuels des délégataires.
 (1) : Depuis 2022, la donnée de Tupin-et-Semons est fusionnée avec celle de Condrieu.
 (2) : Données non communiquées en 2022
 (3) : Reprise de la maîtrise d'ouvrage de ce secteur, suite à la dissolution du SIE de Gerbey

Linéaires de réseaux réhabilités et extensions de réseaux

Réhabilitations



Extension du réseau



Sources : Agglo et rapports annuels des délégataires

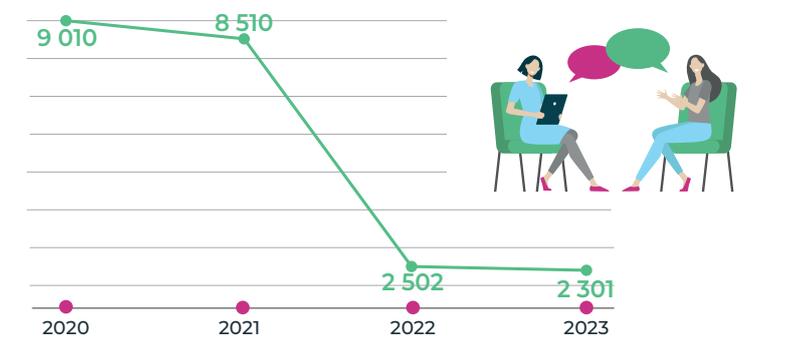
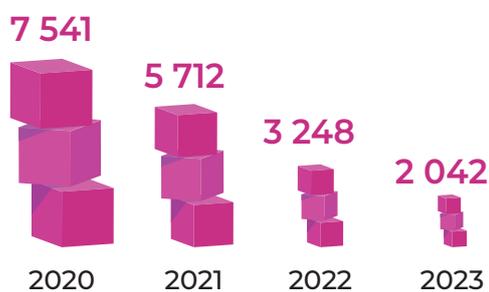
Schéma petite enfance

Le nouveau schéma Petite Enfance 2023/2026 vise le développement de nouvelles places :

- en optimisant les locaux existants avec augmentation des capacités d'accueil quand c'est possible (Grain d'Aile, Les Cedres, Les Elfes du Meunier),
- en rénovant les structures vieillissantes pour, là aussi, lorsque c'est possible, augmenter les capacités (Les écureuils du Château à Malissol, Les Ptits Mariniers à Chasse, Farandole à Estressin)
- en ouvrant de nouveaux sites publics ou privés (micro crèche Pipet en 2025, micro crèche à Villette de Vienne, micro crèche à Saint-Romain-en-Gal, micro crèche à Bon-Accueil).

Il a également pour objectif la redynamisation du secteur assistantes maternelles et l'ouverture de nouveaux sites pour le LAEP dans le cadre du soutien à la parentalité.

Familles accueillies et/ou renseignées



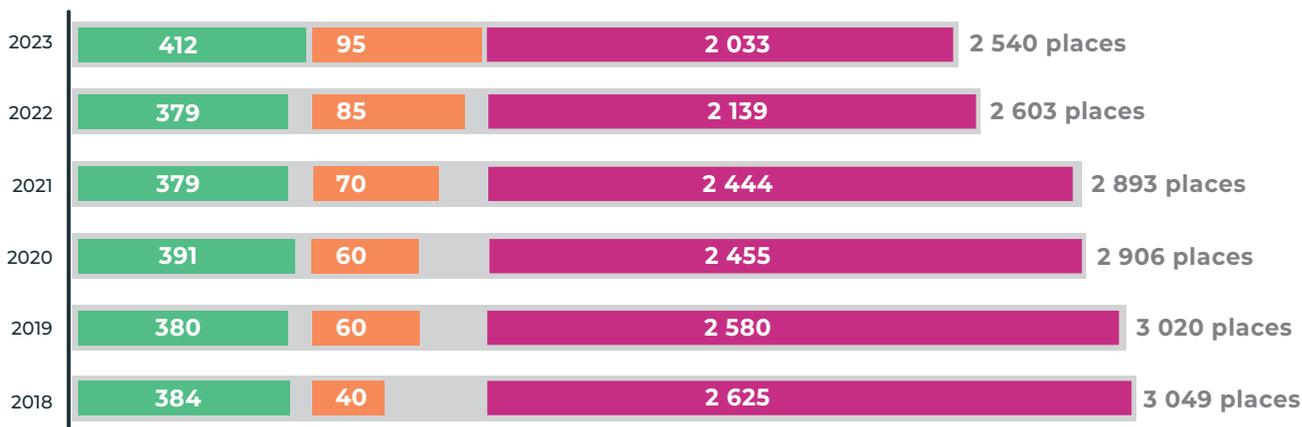
Relais petite enfance (RPE)

2022 : Mise en place du Portail Familles, qui permet de dématérialiser de nombreuses démarches.

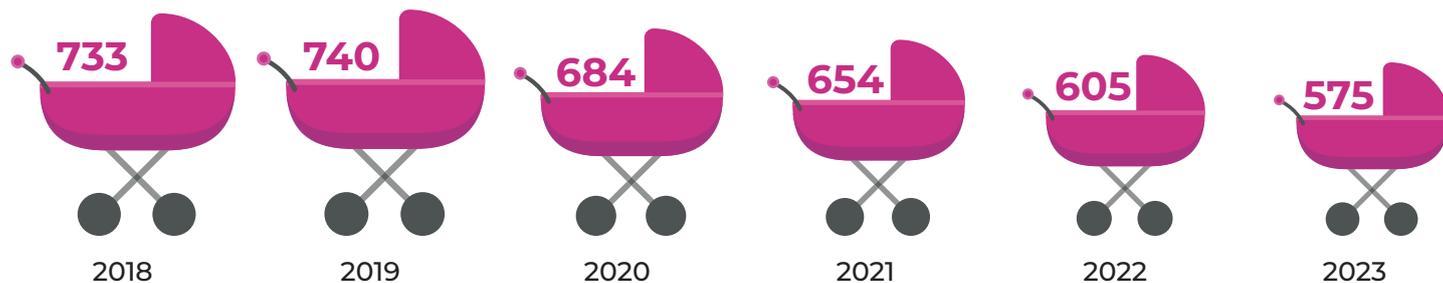
Point info mode de garde (PIMG)

Places d'accueil sur le territoire par mode de garde

■ Crèches publiques ■ Crèches privées ■ Accueil individuel chez les assistantes maternelles

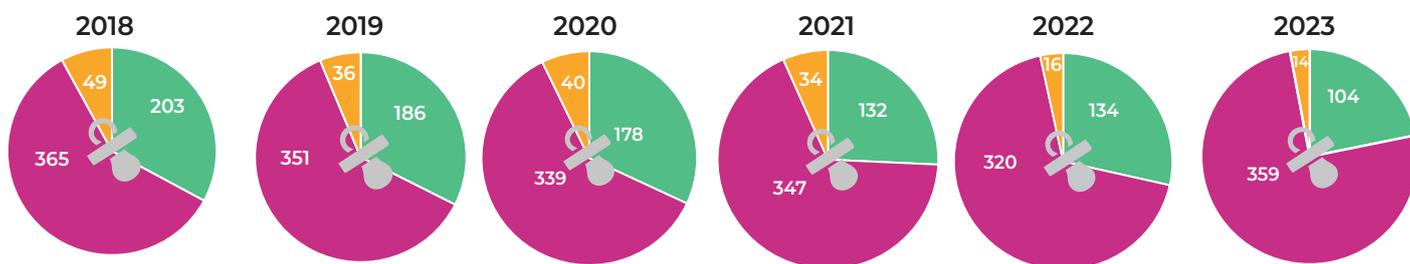


■ **Assistantes maternelles agréées sur le territoire**



Source : Services de PMI des départements de l'Isère et du Rhône

Répartition par activité des assistantes maternelles : partielle, complète, sans activité

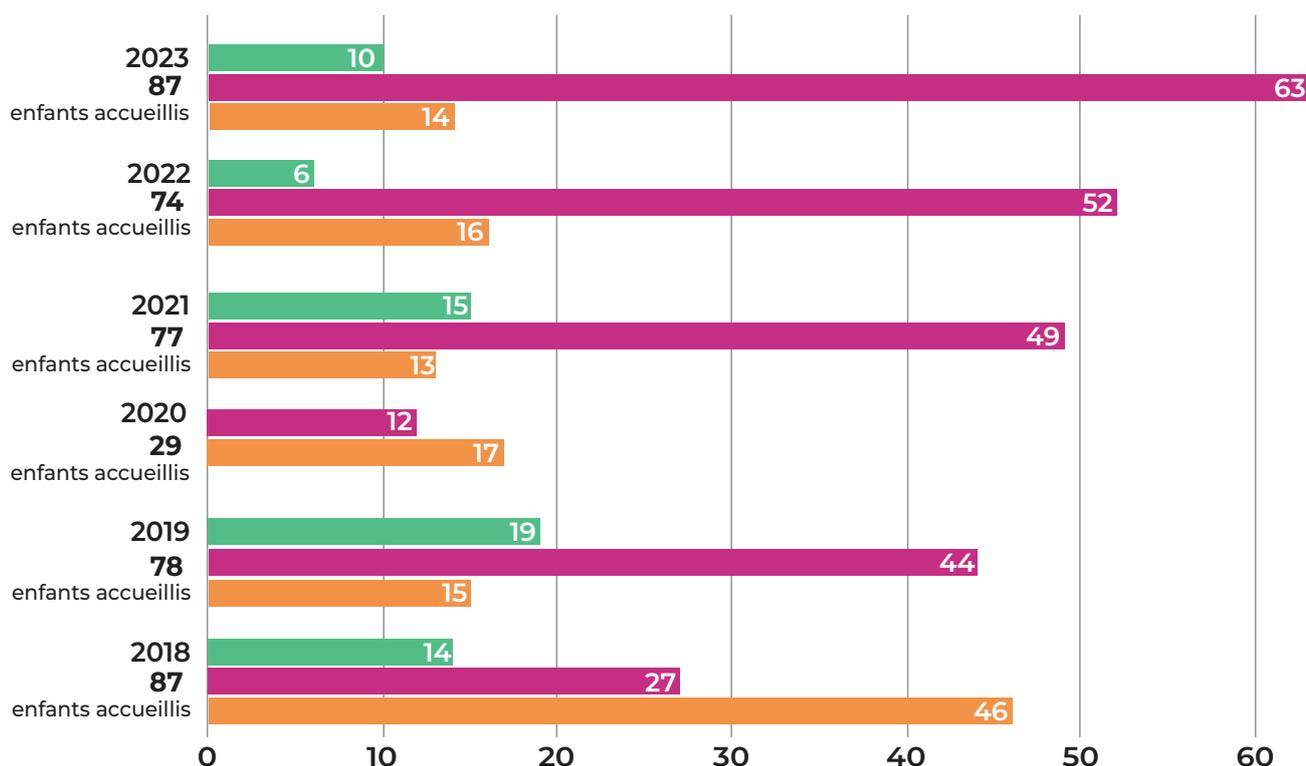


Source : enquête annuelle auprès des assistantes maternelles du territoire.

■ **Accueil de la différence dans les établissements d'accueil du jeune enfant :**

Nombre d'enfants accueillis

- Enfants en situation de handicap ou de retard psychomoteur (reconnus et percevant l'AEEH (Allocation Éducation Enfant Handicapé))
- Enfants présentant un problème de santé ou une allergie grave (faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé))
- Enfants présentant des troubles du comportement importants (en cours de détection)



Accueil et accompagnement des entreprises

Le développement économique relève des entreprises. La collectivité contribue à leur développement en créant les conditions et l'environnement propices.

Les principaux enjeux pour l'Agglo sont l'entrepreneuriat, le maintien et le développement des entreprises installées. Elle est également attentive au maintien des équilibres entre l'économie locale et les richesses produites par la demande extérieure au territoire.

Établissements en 2023

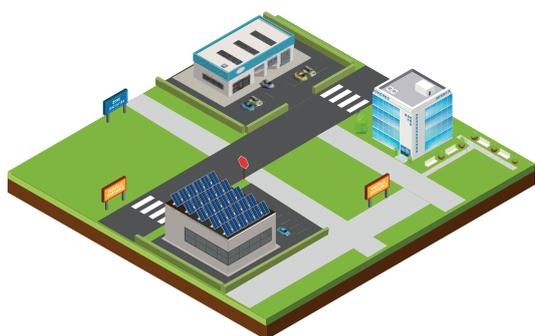
8 673

Total emplois en 2023

33 180

Source : Insee

■ Surfaces recensées de foncier économique disponible (terrains Agglo ou privé)



■ Projets immobiliers ou fonciers accompagnés par l'Agence éco (locaux, bureaux, terrains)



■ Entreprises installées au cours de l'année sur le territoire (création ou installation)



■ Biens disponibles dans la base de données de l'agence économique



Développement commercial

Le schéma de développement commercial 2022-2027 est le socle permettant d'assurer un développement homogène entre les différents pôles commerciaux. Il définit les orientations en matière d'implantation commerciale et un plan d'action de soutien à l'activité. Ces actions visent à intervenir sur l'offre et la diversité commerciale, accompagner les entreprises pour s'adapter aux mutations du secteur, encourager les dynamiques collectives, et aménager les centralités en tenant compte des enjeux commerciaux. Une attention particulière est également portée au centre-ville de Vienne, pôle commercial majeur de l'agglomération.

Locaux commerciaux occupés

1 356

Visibilité numérique des commerces

79 %

Source : Recensement annuel de l'Agence économique de l'Agglo

Commerçants ayant bénéficié d'une aide directe

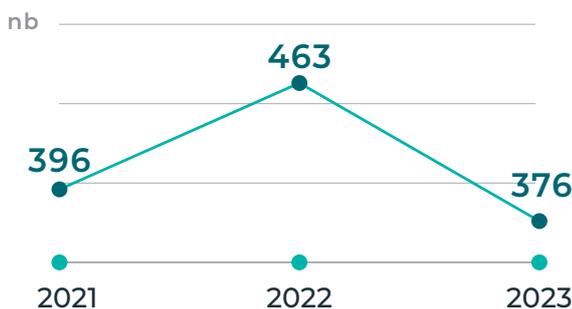


Taux de vacance dans les polarités commerciales (centralités + centres commerciaux de périphérie)



Source : Recensement annuel de l'Agence économique de l'Agglo

Commerces créés dans l'année



Source : Insee - Sirene

Part des commerces du territoire situés dans une centralité



Stratégie agricole

L'agriculture est un secteur économique à part entière. La stratégie agricole, construite en associant les agriculteurs, les élus et les partenaires, s'articule autour des enjeux de développement des circuits courts, de gestion de l'espace agricole, de dynamisation et de valorisation de ce secteur économique et de l'installation/transmission.

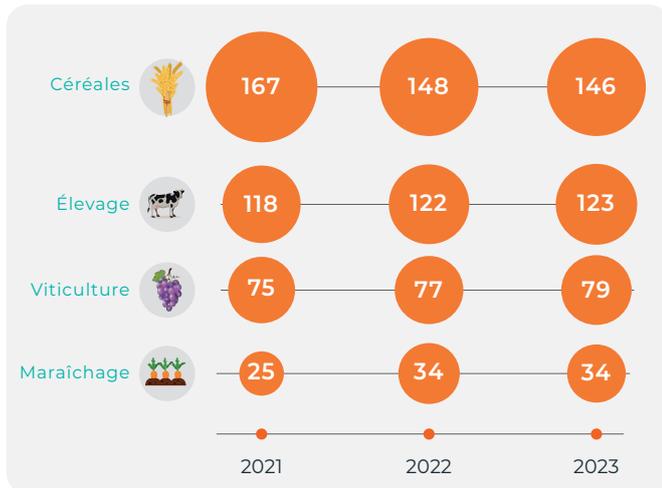
Nombre total d'exploitations en 2023

457

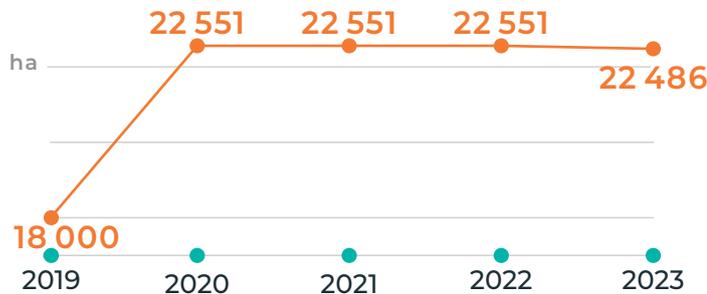
Part du territoire occupé en zone agricole en 2023

53,8 %

■ Agriculteurs par type de filière hors éleveurs équin et apiculteurs



■ Hectares classés en zone agricole dans les documents d'urbanisme



Source : PLU des communes

■ Installations réalisées



Porteurs de projet rencontrés
2019 à 2023

86

Installations réalisées
2019 à 2023

37

Source : Chambre d'agriculture, ADDEAR, Point accueil installations

■ Accompagnement des transmissions d'exploitations agricoles

Cédants suivis
2019 à 2023

48

Transmissions réalisées
2019 à 2023

9



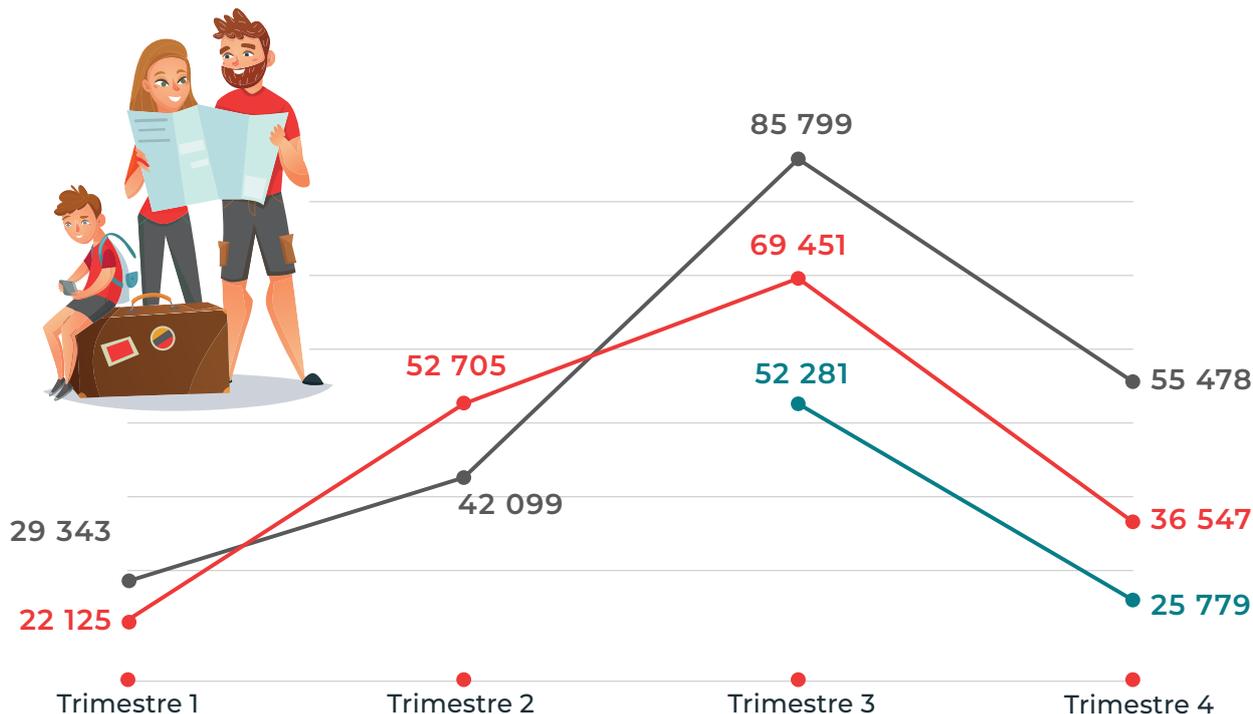
Source : Chambre d'agriculture, ADDEAR, Point accueil transmission

Schéma touristique

L'Agglo contribue à faire du tourisme un levier de développement économique du territoire, par la construction d'une offre culturelle et touristique à haute valeur ajoutée. Le positionnement s'appuie notamment sur le duo « Vienne-Condrieu », la synergie entre tourisme et culture, la dimension émotionnelle et une promesse d'inattendu.

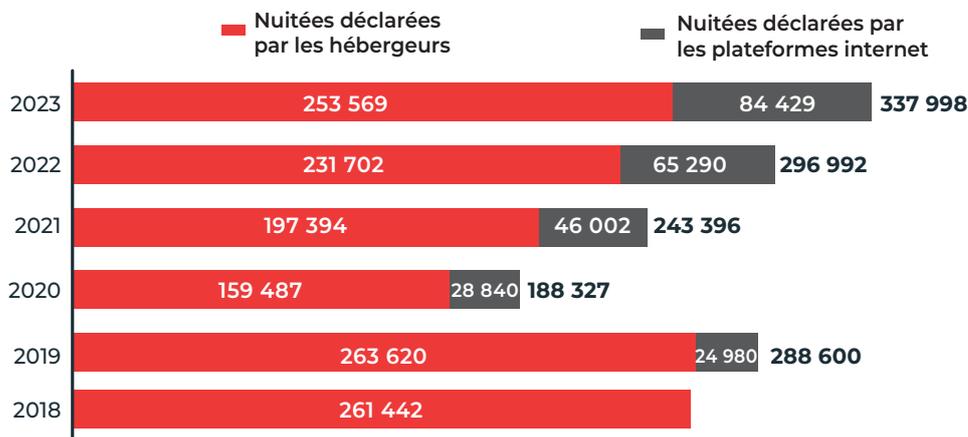
■ Visiteurs ayant consulté le site internet de l'Office du Tourisme

■ 2021 ■ 2022 ■ 2023



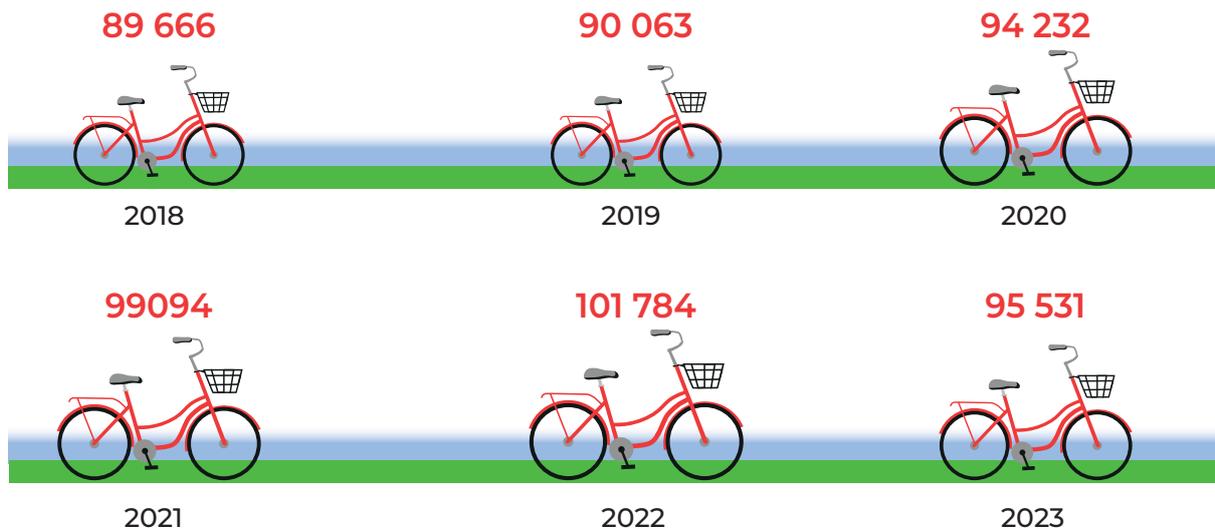
Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération
Données de fréquentation du site internet mis en ligne en juin 2021.

■ Nuitées sur le territoire



Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

■ Passages sur la ViaRhôna dans les deux sens de circulation



Données mises à jour dans le cadre de l'élaboration du Schéma Vélo

■ Bateaux et croisiéristes accueillis

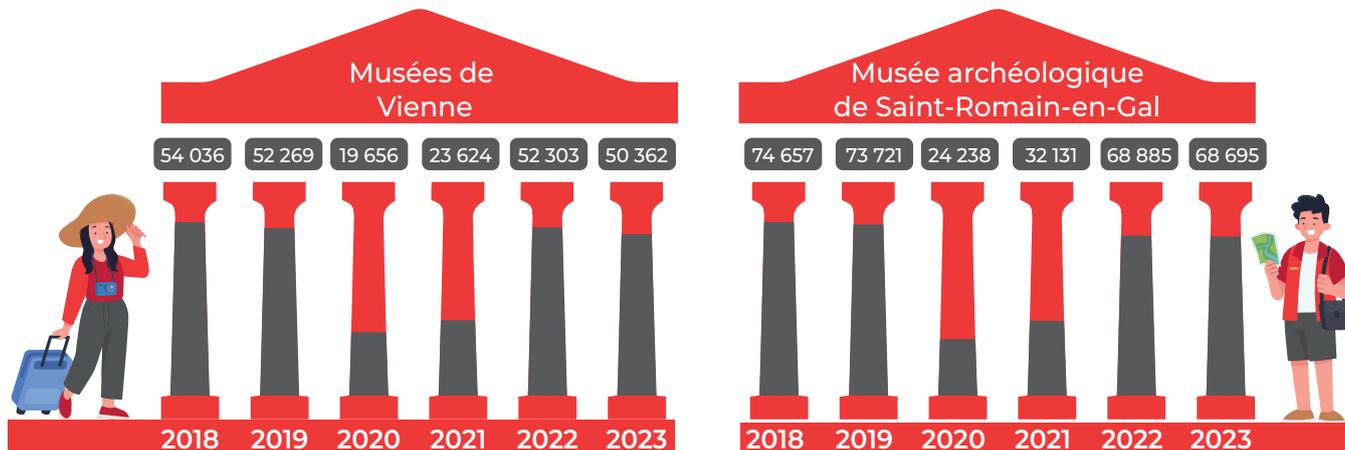
● Bateaux accueillis

● Croisiéristes accueillis



Source : Voies navigables de France

■ Fréquentation des musées et sites patrimoniaux du territoire (visiteurs par an)



Source : Office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

Contrat de ville

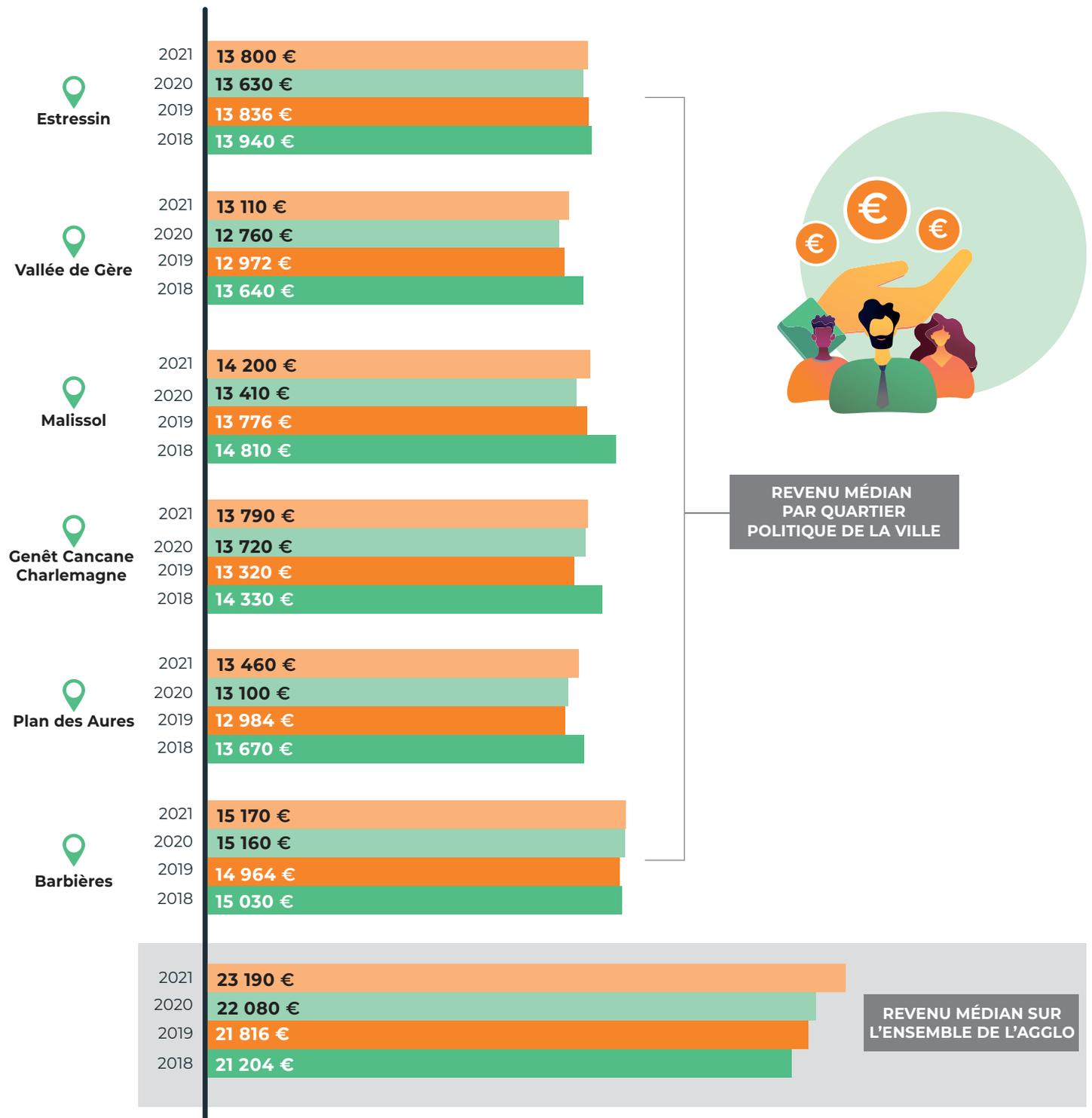
Le contrat de ville est l'outil de mise en œuvre de la politique de la ville. Il fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice des quartiers politique de la ville.

Habitants dans les QPV

10 325

Source : Insee, Recensement au 1^{er} janvier 2018

Revenu annuel médian des foyers par Quartier Politique de la Ville (QPV) et sur l'ensemble de l'Agglo



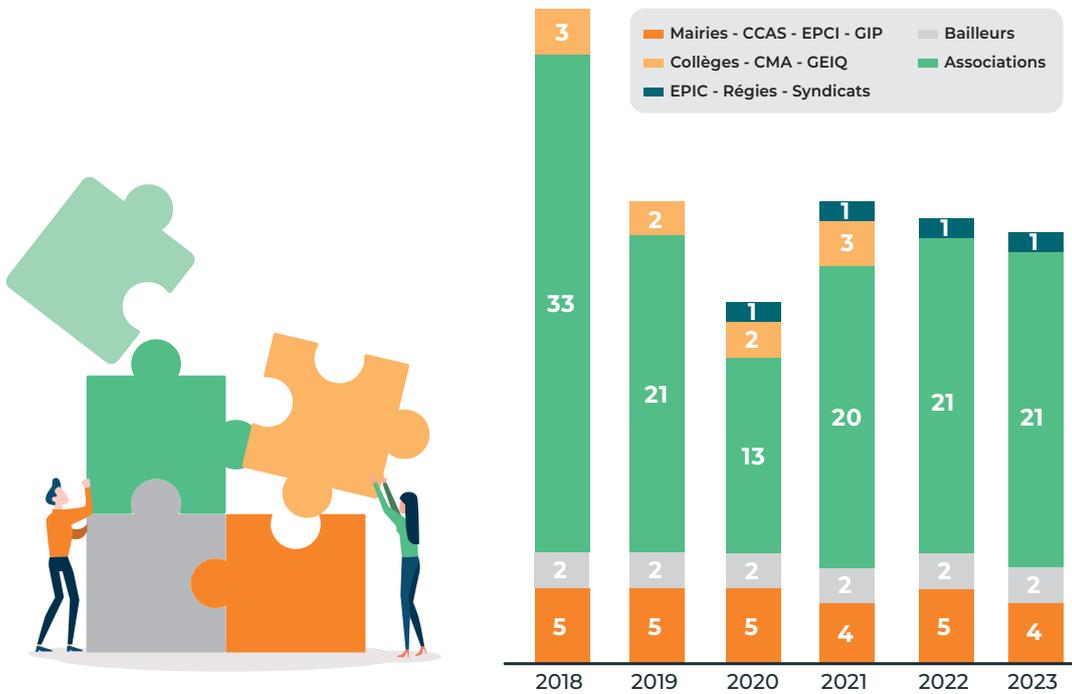
Source : SIG Politique de la ville et Insee

■ Effet levier des crédits Politique de la ville dans la programmation annuelle



Source : Agglo et plateforme Dauphin

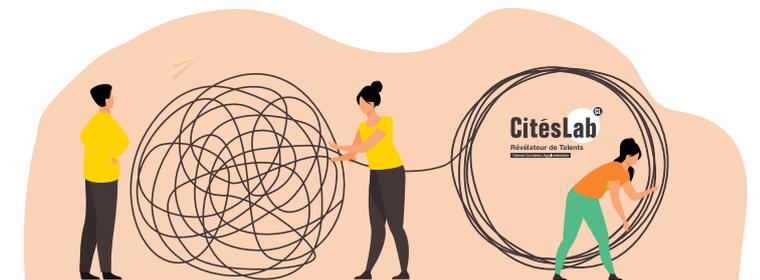
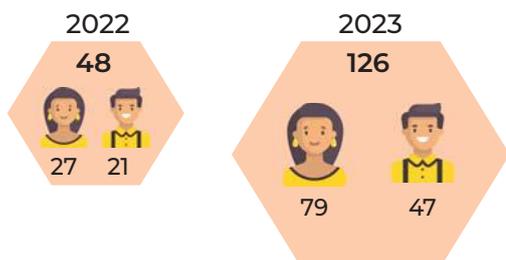
■ Porteurs de projets différents



Source : Agglo et plateforme Dauphin

■ Accompagnements des créateurs d'entreprises en QPV

Répartition Femmes/Hommes



Dispositif CitésLab mis en place en mai 2022

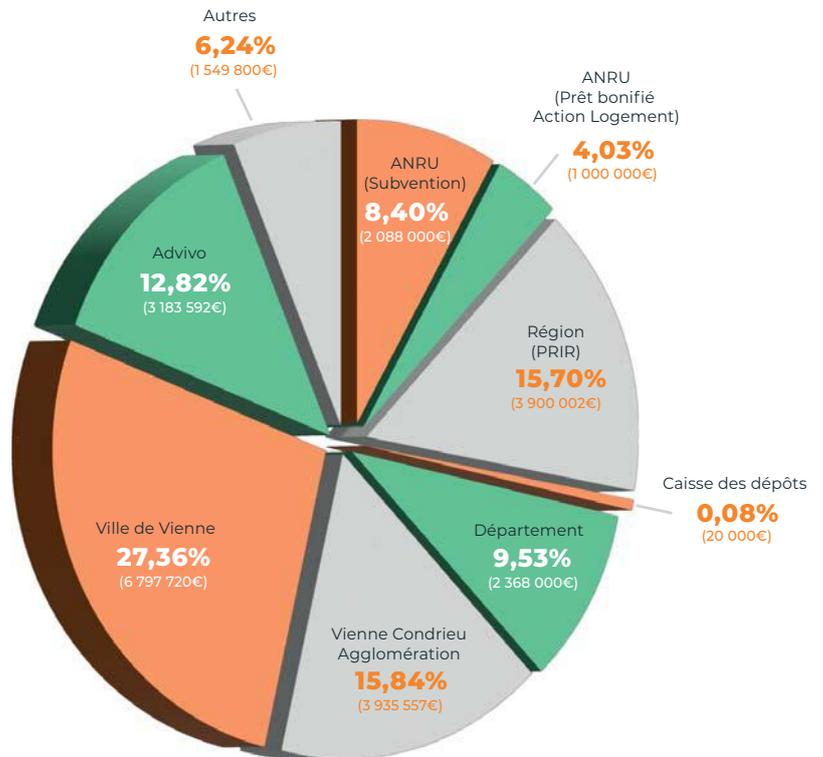
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

L'Agglo intervient comme porteur du projet de renouvellement urbain de la vallée de Gère à Vienne, projet retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Montants financiers investis par maître d'ouvrage et financeur dans le projet NPNRU



Coût global prévisionnel du projet / 2020-2024
24 842 671 €



Source : Maquette financière de la convention NPNRU, incluant la mise en place des conteneurs enterrés

Opérations démarrées dans l'année

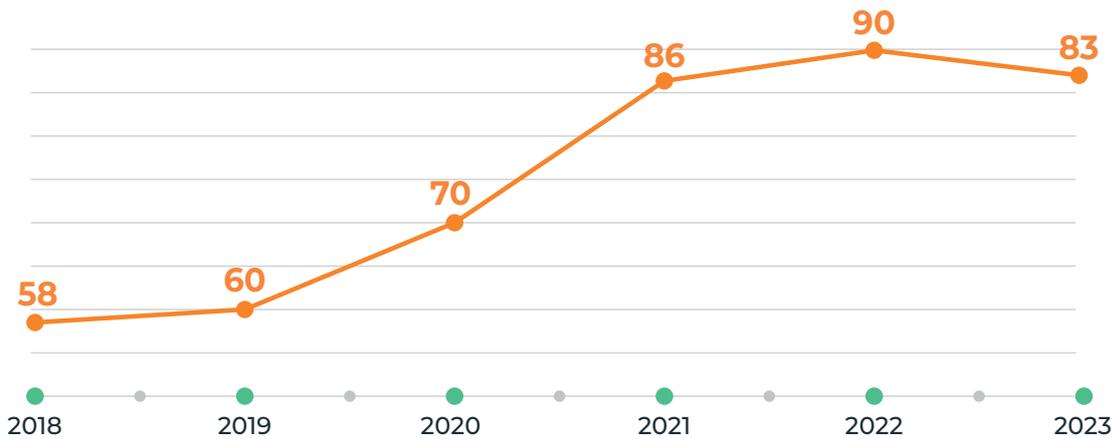


Réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Il accompagne des enfants et des adolescents résidant sur les quartiers politique de la ville qui présentent des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

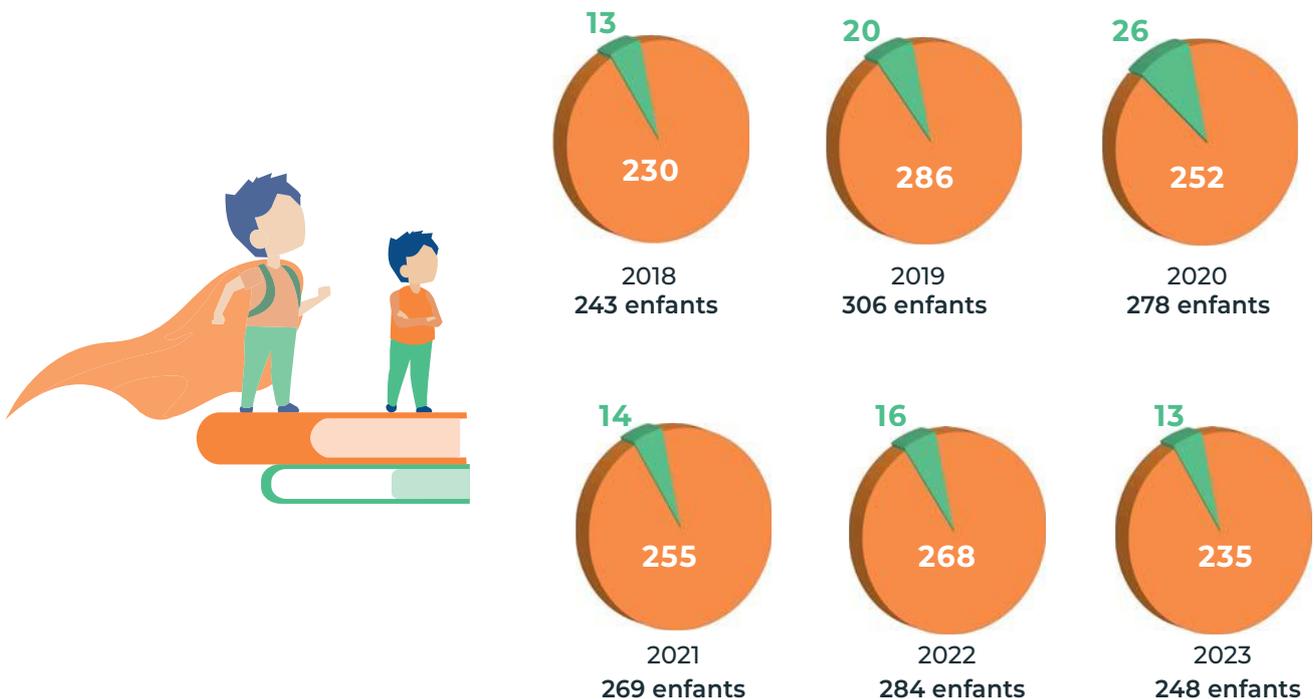
Nouveaux parcours dans l'année



Source : Logiciel de la Réussite éducative

Enfants accompagnés par le Programme de Réussite Éducative

De 2 à 16 ans (orange) De 16 à 18 ans (vert)



Source : Logiciel de la Réussite éducative

Santé

Vienne Condrieu Agglomération s'est dotée d'un Plan Local de Santé Publique (PLSP) pour la période 2021-2027. Ce document stratégique répond à 4 objectifs :

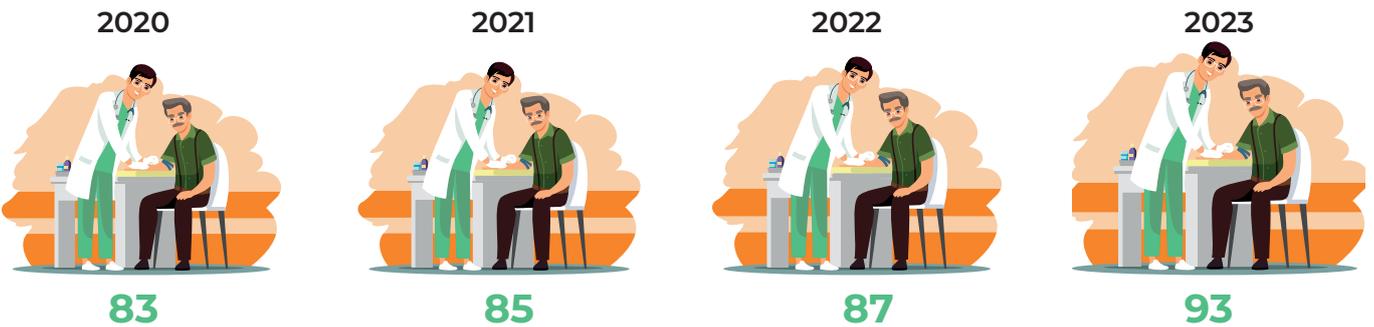
- accompagner l'installation des professionnels de santé libéraux,
- agir en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants,
- accompagner la population dans la dématérialisation de l'accès aux droits et de la santé,
- être attentif aux déterminants environnementaux de la santé.

Médecins généralistes sur le territoire en 2023 (hors établissements hospitaliers)

93

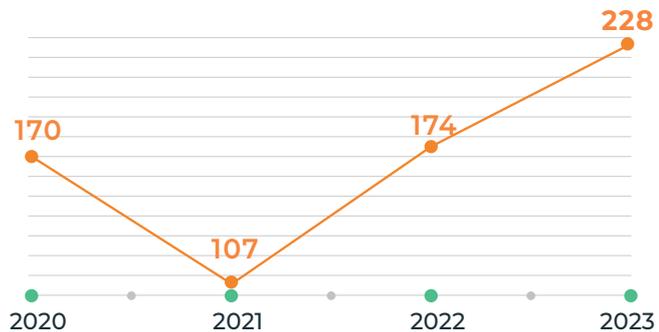
Source : AMELI

■ Médecins généralistes sur le territoire



Source : AMELI

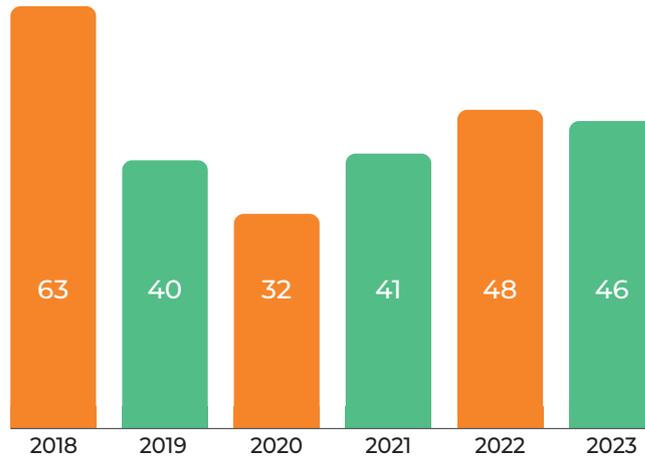
■ Participants aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale



■ Actions santé déposées dans la programmation du contrat de ville

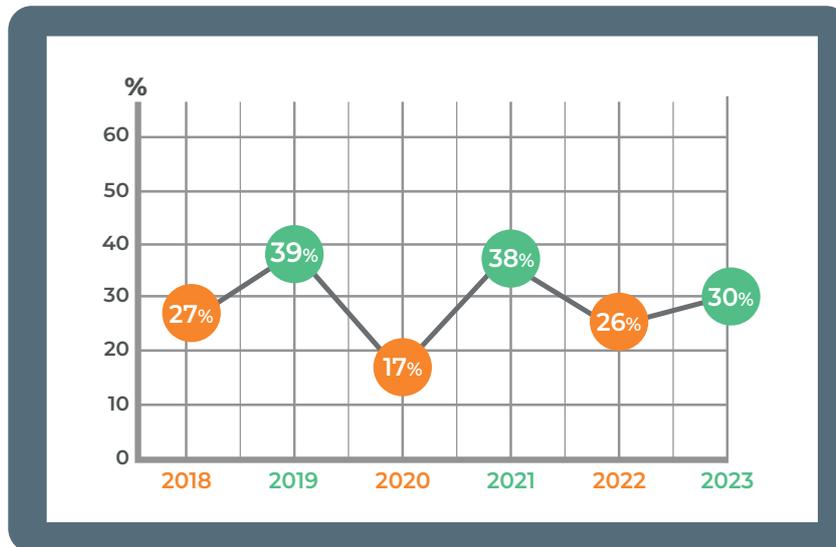


■ Ambrosie : Nombre de jours où le risque allergique a été supérieur ou égal au niveau maximal (3)



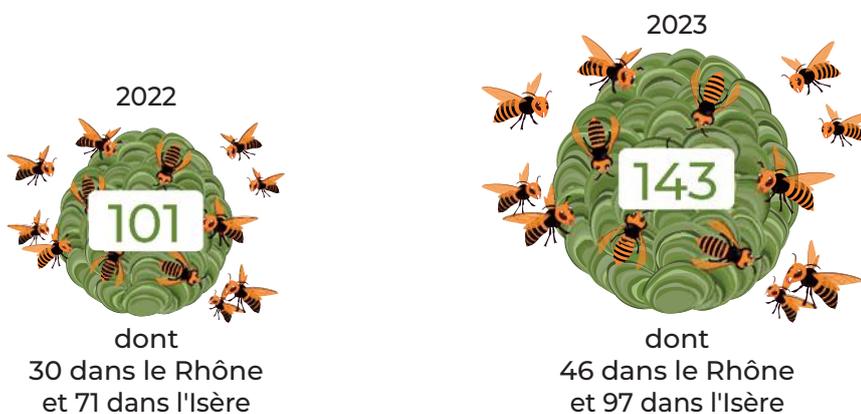
Source : RNSA

■ Ambrosie : Part des signalements sur la plateforme qui ont fait l'objet d'une intervention



Source : Plateforme de signalement et Agglo

■ Frelons asiatiques : Nids détruits sur le territoire



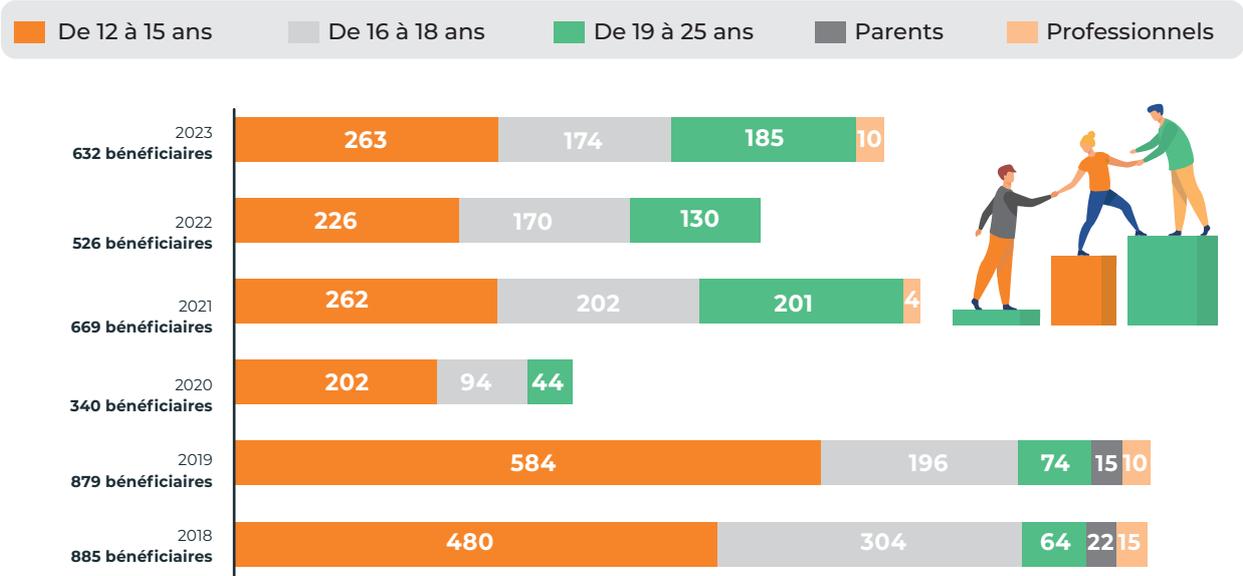
Source : Plateforme du GDS du Rhône et de l'Isère <https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>

Relais Oxyjeunes

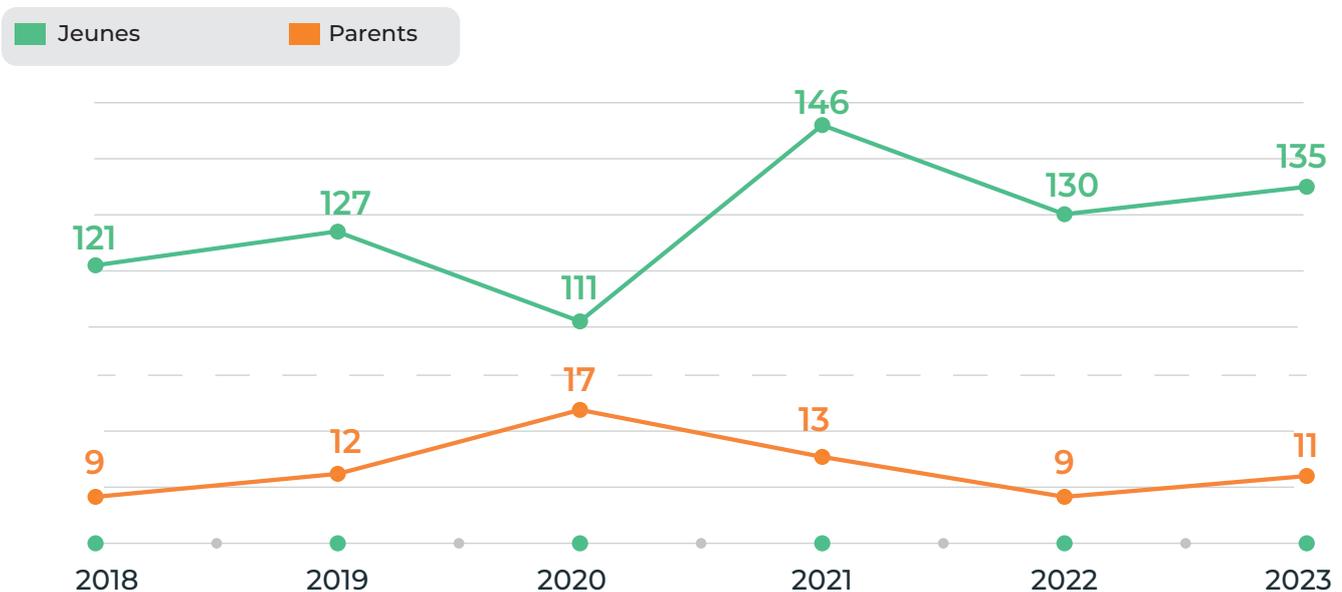
Le Relais Oxyjeunes est un Point accueil écoute ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans (PAEJ) et aux parents d'adolescents.

Il prend en compte les conduites à risques chez les jeunes de 12 à 25 ans, les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes, et notamment la relation parents/adolescent, les conduites addictives, la violence, la sexualité...

■ Bénéficiaires d'une action collective



■ Bénéficiaires d'entretiens individuels

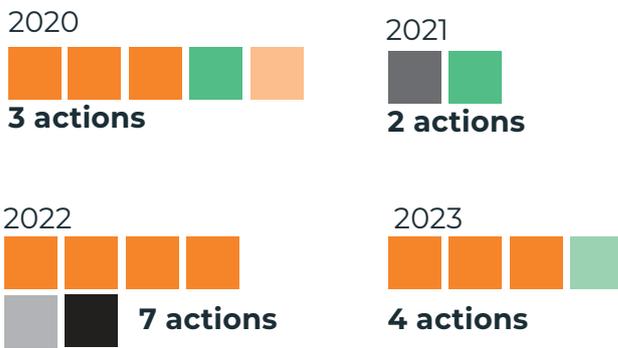
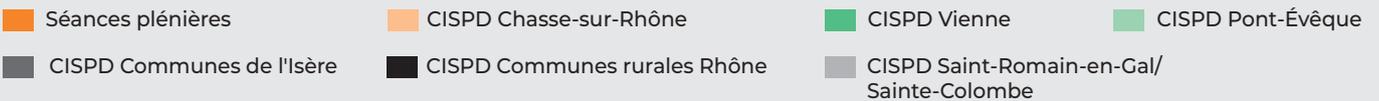


Prévention de la délinquance

La prévention de la délinquance a pour objectif de soutenir et promouvoir les actions qui favorisent la citoyenneté et l'implication sociale des jeunes, coordonner les acteurs qui participent à la prévention de la délinquance et faciliter les relations entre les différents acteurs concernés.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

Actions issues du CISPD



Modalités de calcul harmonisées entre les CISPD

Emploi-insertion

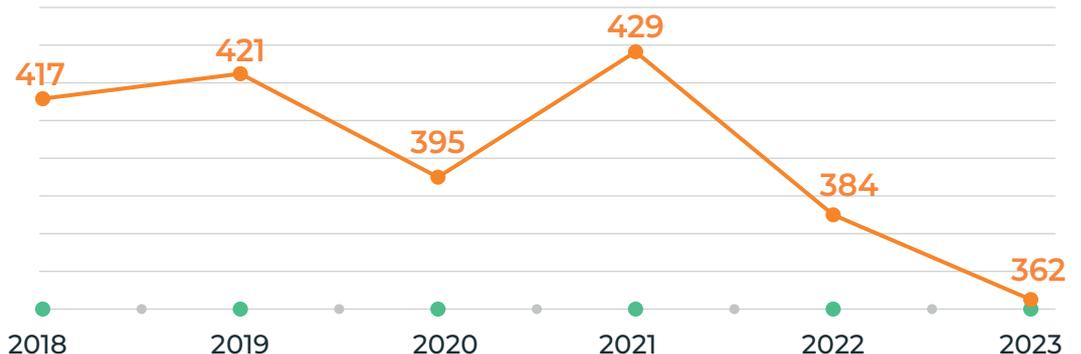
L'Agglo intervient aux côtés des acteurs du service public de l'emploi (les agences de Pôle emploi, les missions locales) et des Départements afin de proposer un plan d'actions visant à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Demandeurs d'emploi en 2023

6 964

Source : Pôle Emploi

Personnes accompagnées par le PLIE



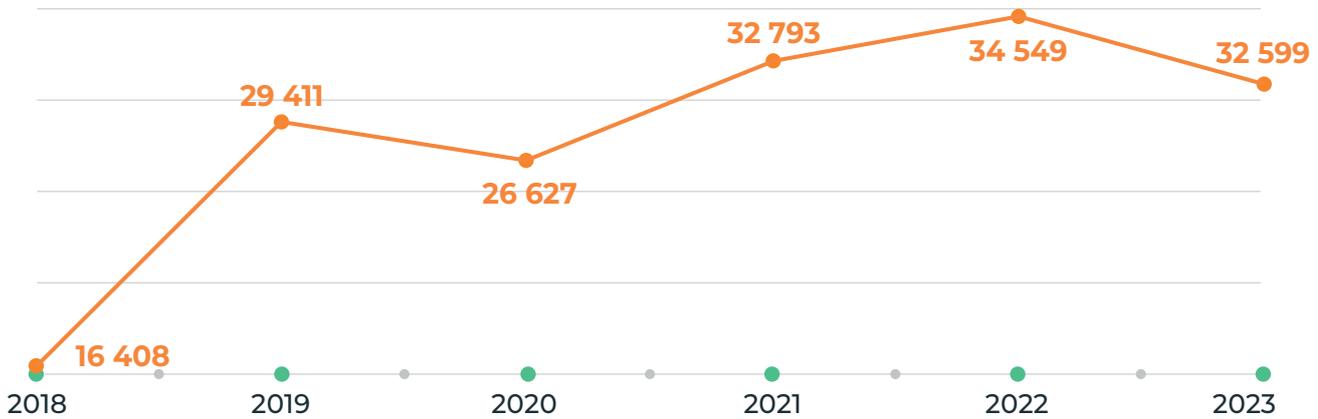
Source : VieSION Evolution

■ Personnes sorties du dispositif sur un emploi durable



Source : VieSION Evolution

■ Heures de travail réalisées dans le cadre d'une clause d'insertion



Source : VieSION Evolution

Téléalarme

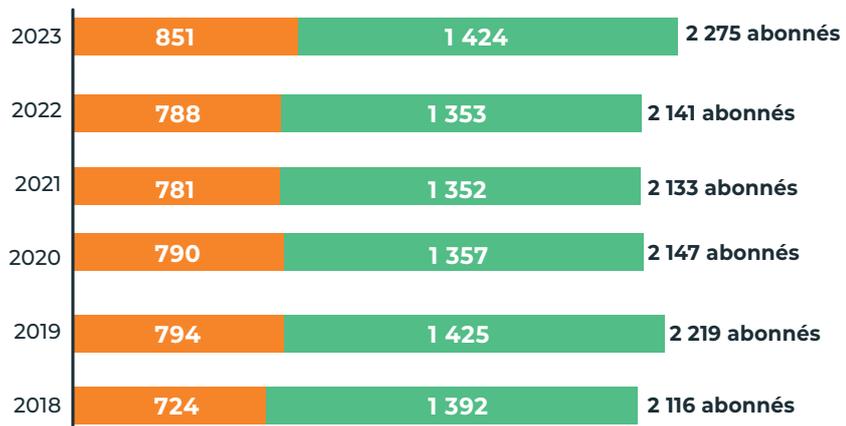
La téléalarme a pour objectif de favoriser le maintien à leur domicile des personnes âgées, handicapées ou isolées en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les communes.

Communes conventionnées en 2023

94

■ Abonnés téléalarme

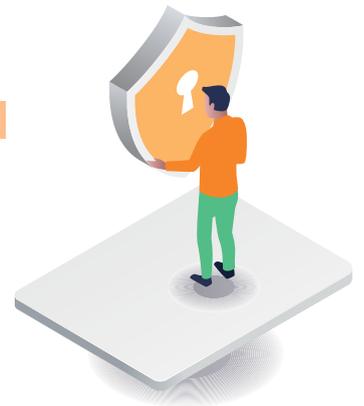
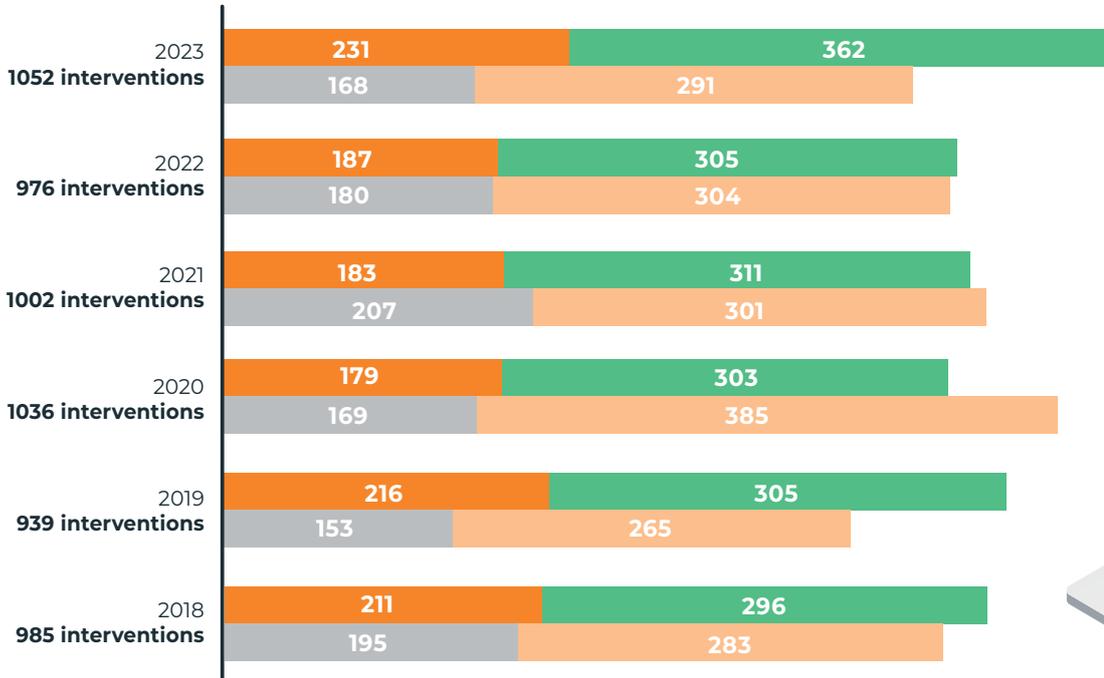
■ Abonnés Agglo ■ Abonnés hors périmètre Agglo



Source : Logiciel Horus

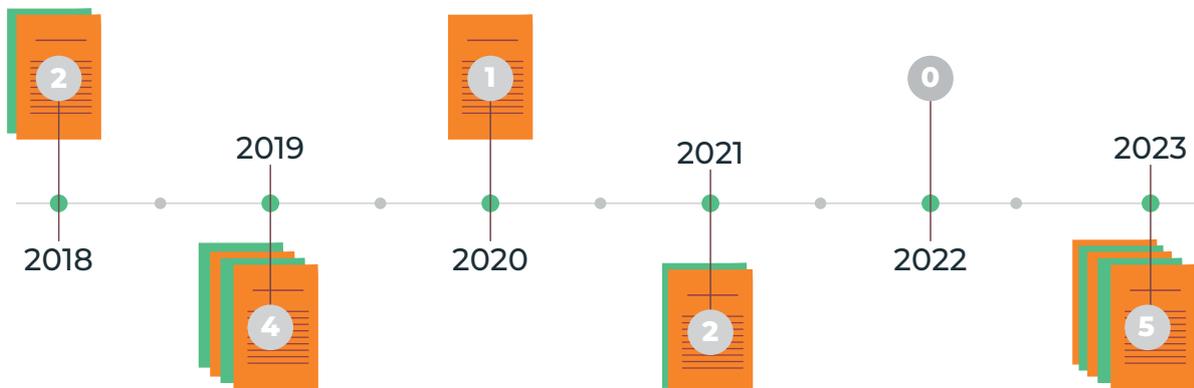
■ Interventions du service téléalarme auprès des abonnés

- Installations sur les communes de l'Agglo
- Installations sur les communes du secteur (hors Agglo)
- Déposes sur les communes de l'Agglo
- Déposes sur les communes du secteur (hors Agglo)



Source : Logiciel Horus

■ Réclamations



Source : SDIS 38

Gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, prévoit l'adoption, dans chaque département, d'un schéma fixant les obligations en matière de création d'aires d'accueil, obligatoires dans les communes de plus de 5 000 habitants.

L'Agglo est compétente en matière d'aménagement, de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage. À ce titre, elle gère deux aires d'accueil (Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque) et une aire de grand passage (Vienne).

Places inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage depuis 2018

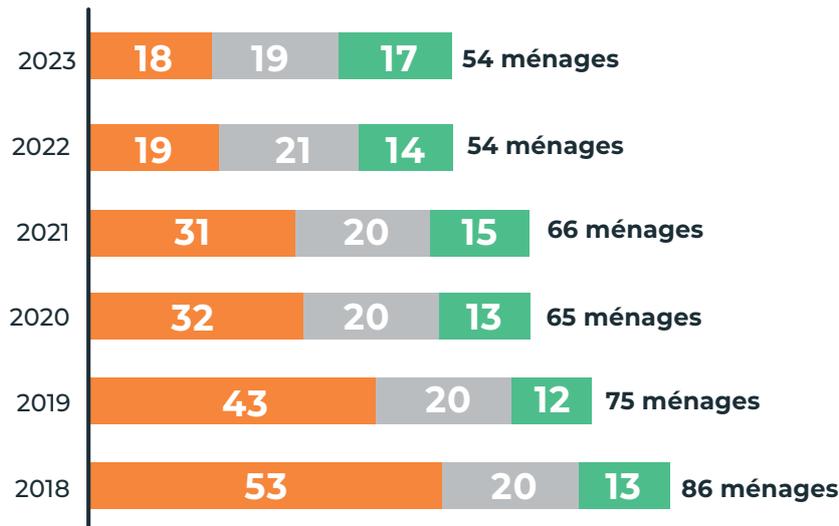
136

Ménages accueillis sur les aires d'accueil des gens du voyage

■ Aire de passage de Chasse-sur-Rhône

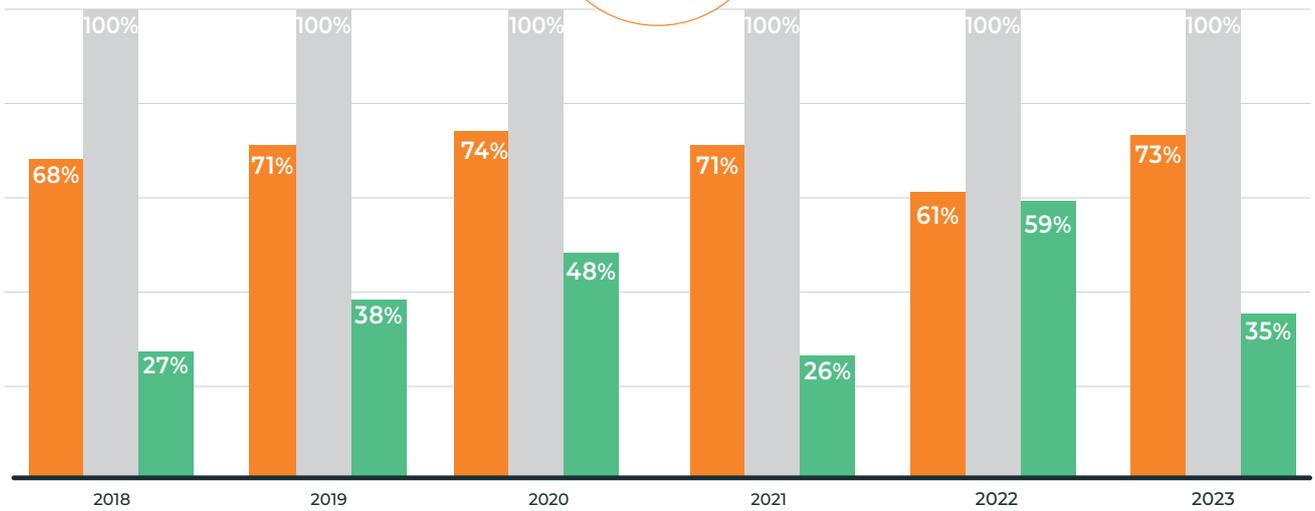
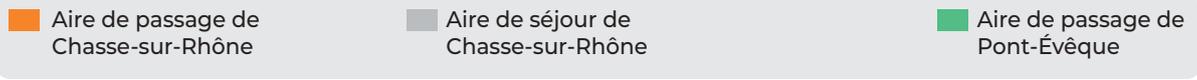
■ Aire de séjour de Chasse-sur-Rhône

■ Aire de passage de Pont-Évêque



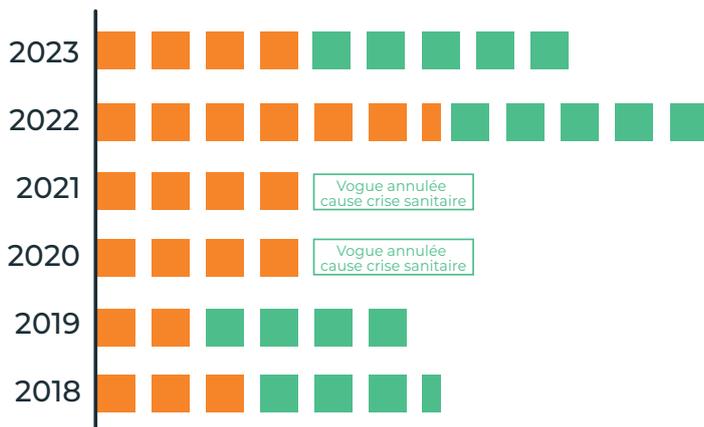
Source : Regiss'Aire

■ Taux d'occupation annuel des aires d'accueil des gens du voyage (en pourcentages)



Source : Regiss'Aire

■ Occupation de l'aire de grand passage de Vienne (nombre de semaines)



Source : Regiss'Aire

Habitat

L'Agglo, à travers la mise en œuvre de ses Programmes Locaux de l'Habitat, poursuit une action publique en faveur du développement du parc locatif social sur l'ensemble de son territoire, dans une logique de solidarité territoriale. Elle accompagne les communes dans la programmation et le montage des projets de logements sociaux et participe à leurs financements.

Pour répondre à l'enjeu majeur de la requalification du parc existant, l'Agglo soutient financièrement les opérations de réhabilitation thermique des logements sociaux et accompagne la rénovation des logements des propriétaires privés les plus modestes.

Logements locatifs sociaux en 2023

7 672

Logements locatifs sociaux neufs agréés dans le cadre des PLH

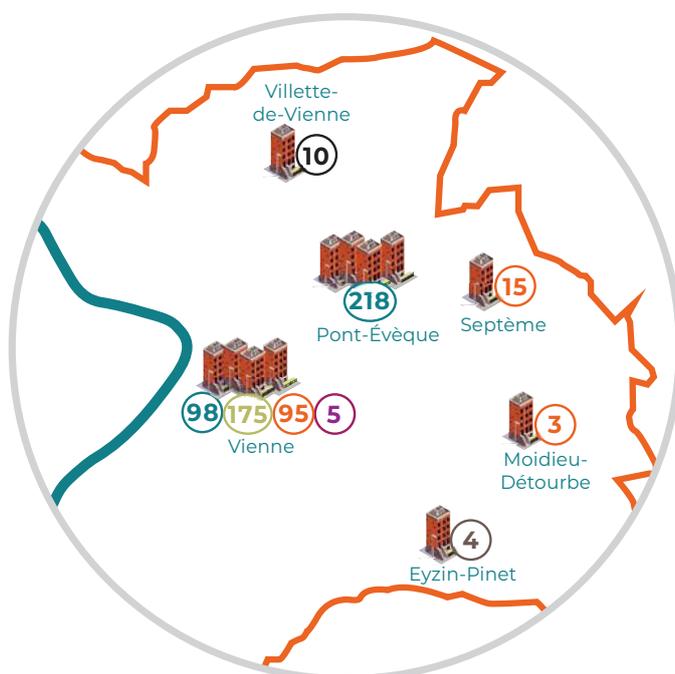
○ En 2018
 ○ En 2019
 ○ En 2020
 ○ En 2021
 ○ En 2022
 ○ En 2023



Source : Direction départementale des territoires

Logements locatifs sociaux réhabilités avec financement de l'Agglo

○ En 2018
 ○ En 2019
 ○ En 2020
 ○ En 2021
 ○ En 2022
 ○ En 2023



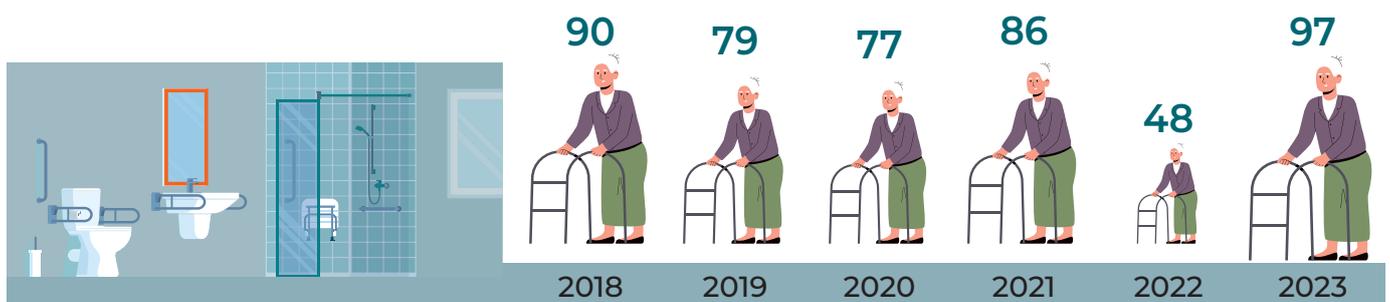
■ Logements réhabilités dans les QPV répondant aux exigences thermiques et environnementales



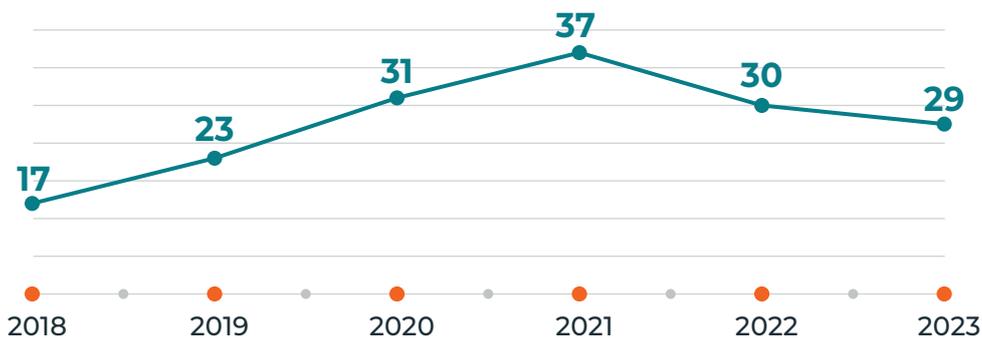
■ Logements locatifs sociaux réhabilités ayant bénéficié d'une éco-prime de l'Agglo



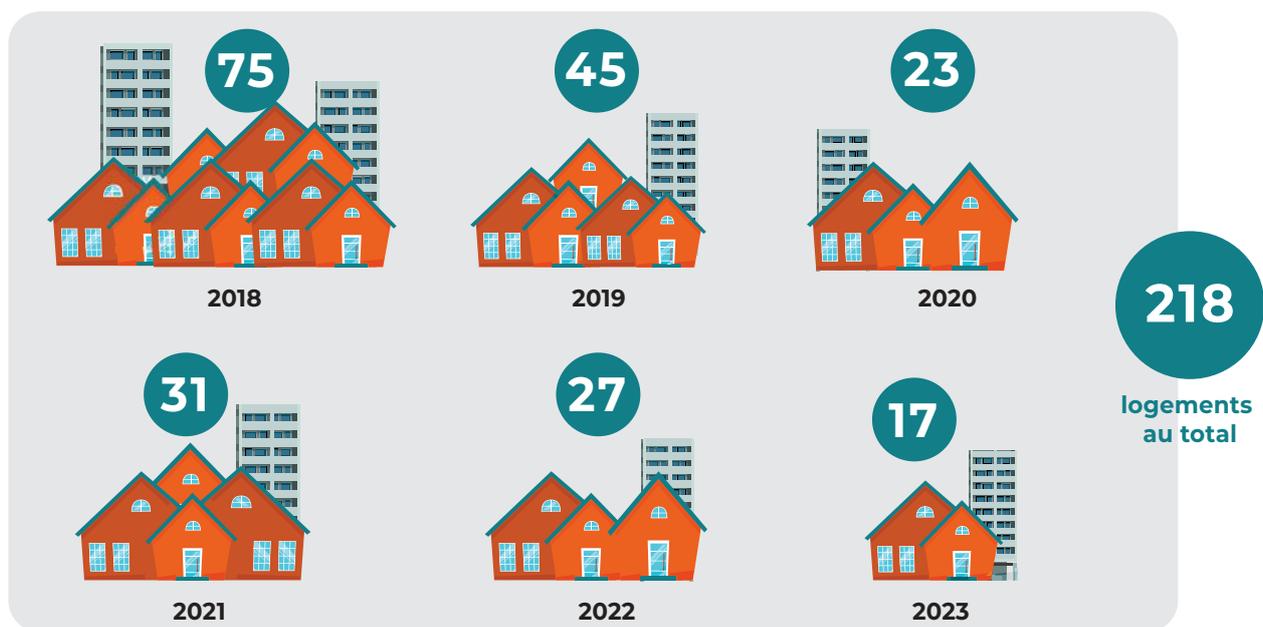
■ Interventions en faveur de l'adaptation de logements locatifs sociaux ADVIVO aux personnes âgées et handicapées



■ Logements privés adaptés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



■ Logements privés réhabilités soutenus par l'Agglo

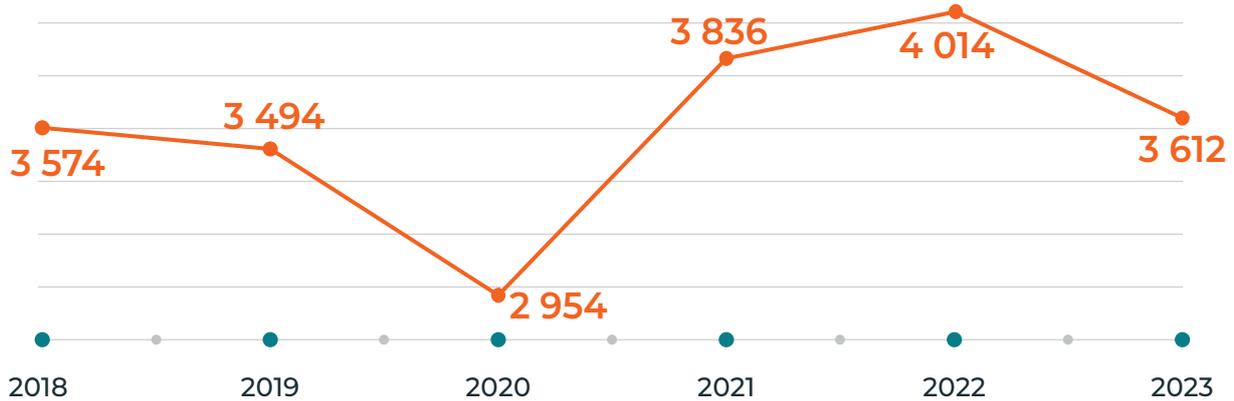


Aménagement et planification

L'Agglo instruit pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme déposées sur le territoire. Le nombre de dossiers déposés traduit la dynamique du marché immobilier de notre territoire et son attractivité.

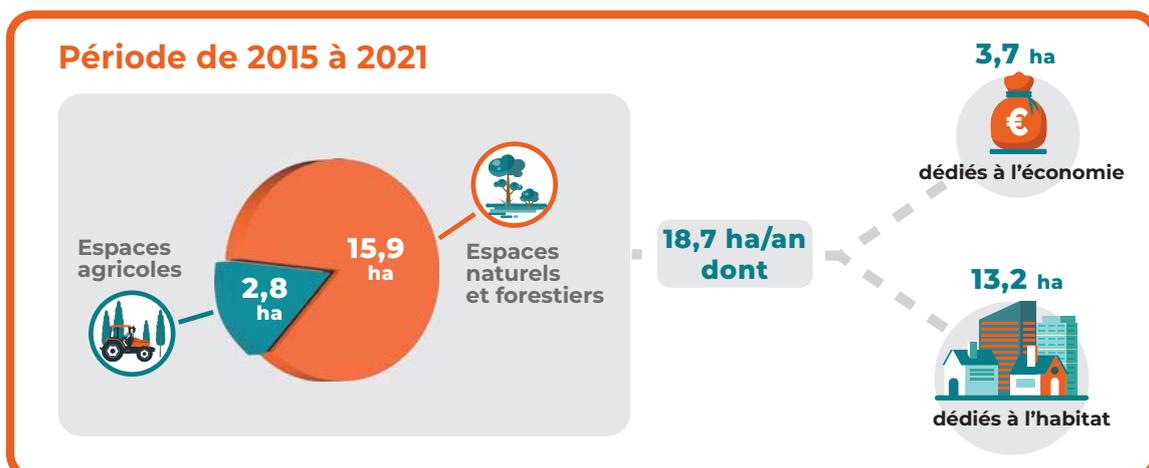
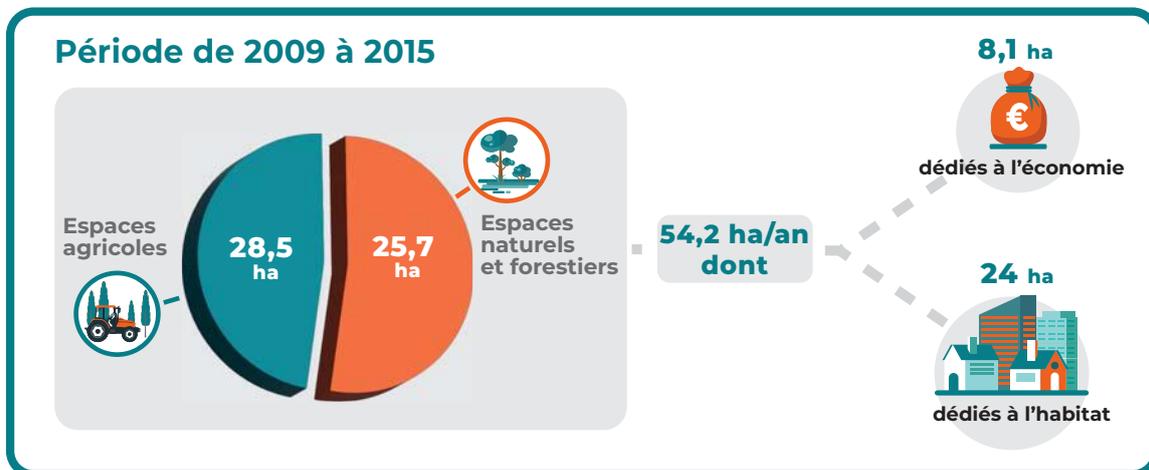
Compétente en aménagement et en planification, l'Agglo élabore aux côtés des communes les documents d'urbanisme (PLU communaux et prochainement PLUi) qui doivent traduire l'ensemble des politiques portées par l'Agglo et respecter les directives nationales. L'enjeu de la consommation foncière est essentiel pour les années à venir.

■ Autorisations du droit des sols déposées sur le territoire



■ Consommation des espaces agricoles naturels et forestiers à l'échelle de l'Agglo

(selon le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, données fournies sur des périodes de 3 à 5 ans)



Équipements sportifs

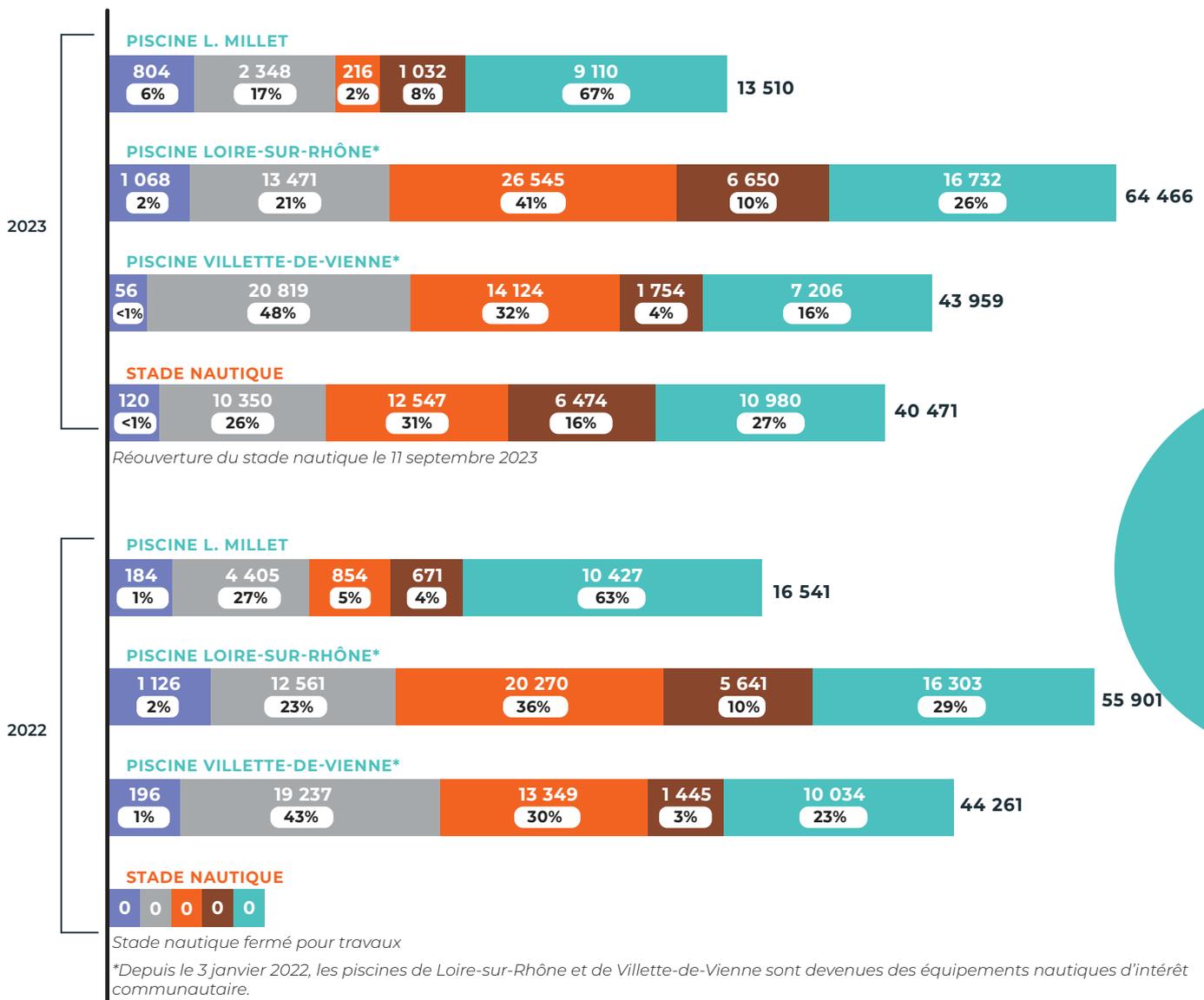
L'Agglo est propriétaire et gestionnaire de 18 équipements sportifs sur le territoire.

Le principal objectif visé par la collectivité est de permettre au mouvement sportif, aux scolaires et aux usagers de bénéficier d'installations dimensionnées et adaptées à leurs pratiques.

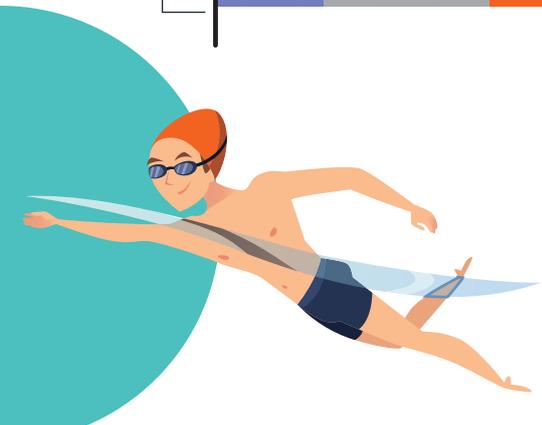
En 2023, L'Agglo s'engage dans la réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs du territoire en recensant l'ensemble des équipements sportifs des 30 communes membres afin de disposer de données chiffrées permettant d'optimiser l'utilisation et l'occupation des sites et décliner les lignes directrices des prochains projets

Fréquentation annuelle détaillée des piscines et espaces nautiques (par type de public)

Centres de loisirs Clubs/Associations Scolaires primaires Collèges et lycées Public



■ Fréquentation annuelle détaillée des piscines et espaces nautiques (par type de public) (suite)



■ Utilisateurs adhérents de clubs/associations fréquentant les équipements sportifs



■ Heures d'utilisation et fréquentation des équipements sportifs



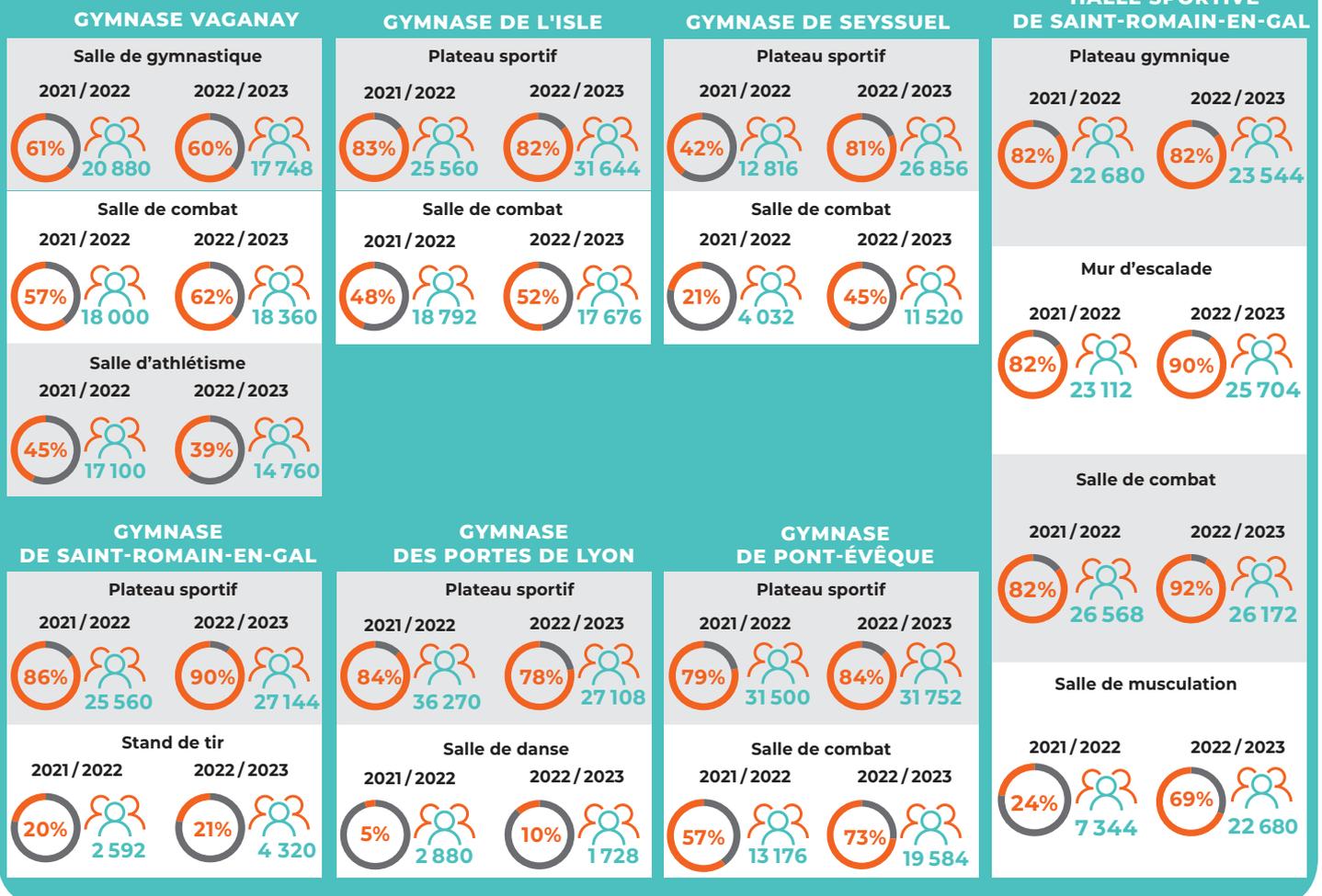
Taux occupation*



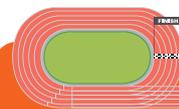
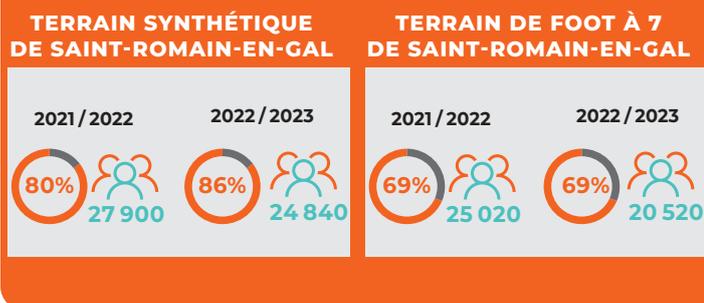
Nombre d'utilisateurs



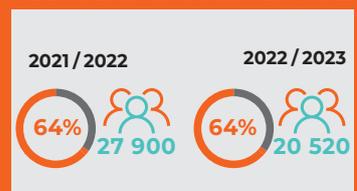
GYMNASES



TERRAINS



PISTE D'ATHLÉTISME DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL



* Taux d'occupation au regard des plages d'ouverture de chaque établissement

Voirie et grandes infrastructures

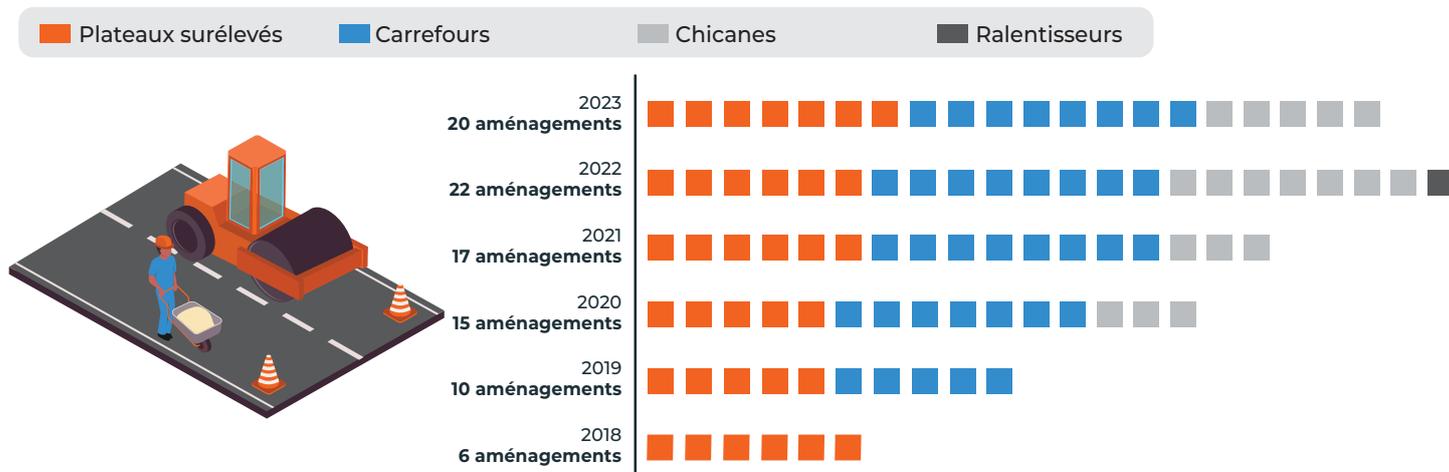
La voirie est le principal, bien souvent, l'unique support de mobilité dans les 30 communes du territoire. À ce titre, elle doit être aménagée et maintenue à un niveau de service optimal, de façon à garantir sa capacité à permettre les déplacements confortables et sécurisés pour tous : piétons, cyclistes, véhicules particuliers, véhicules de livraison, transports en commun, services de collecte des déchets...

Ces voies permettent également le passage des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécommunication. Elles constituent enfin un élément du cadre de vie de très nombreux habitants.

Kilométrage de voirie classé d'intérêt communautaire

1 072

Aménagements de sécurité réalisés sur le territoire

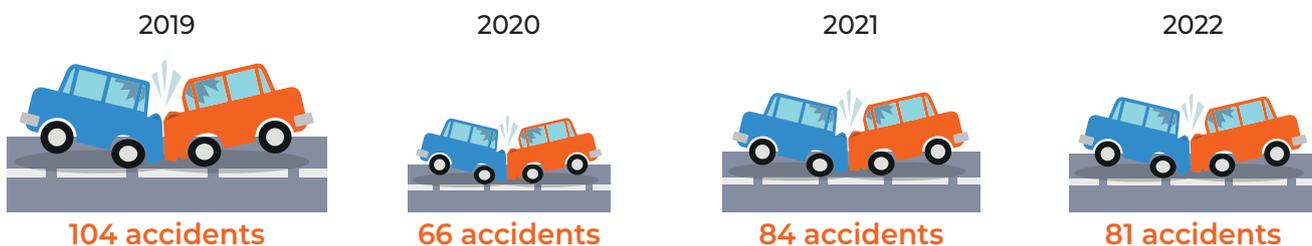


Linéaires de chaussée rénovée



Accidentologie

(sur les routes communautaires)



Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité au regard du bâti existant (ERP), de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les objectifs réglementaires de l'Agglo dans le programme de l'ADAP sont atteints mais les actions volontaristes de la collectivité perdurent pour que chaque nouveau bâtiment intègre les aménagements réglementaires.

L'Agglo continue à mettre en place des actions (non obligatoires) pour faciliter et améliorer l'accès des PMR et faciliter les usages de nos publics et agents.

■ Accessibilité sur voiries communautaires

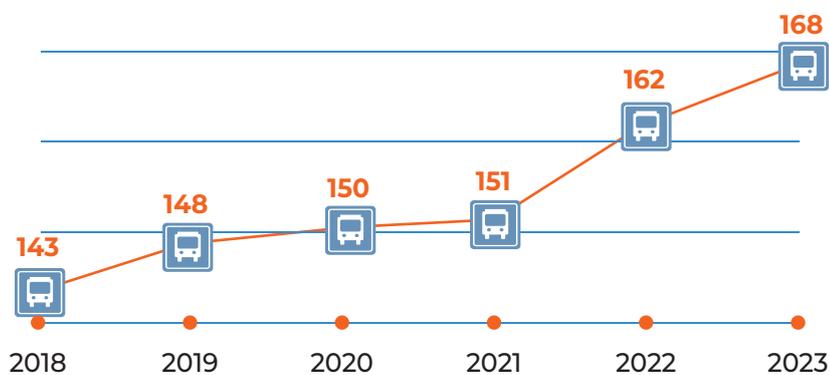


Linéaire aménagé



■ Accessibilité des points d'arrêts du réseau L'Va

Points d'arrêts aménagés



■ Actions entreprises pour la mise en accessibilité des bâtiments (ADAP)



1 action



2023

Stade Nautique
de Saint-Romain-en-Gal

Informatique dans les écoles

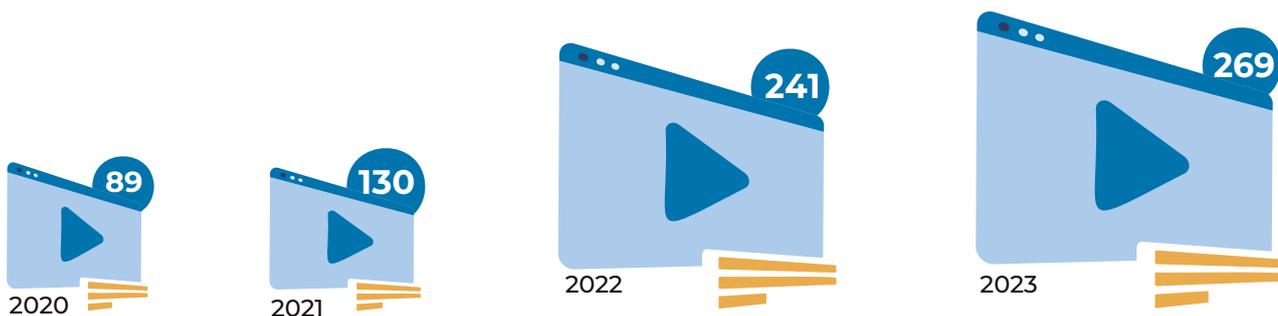
L'Agglo exerce la compétence de l'informatique dans les écoles maternelles et élémentaires publiques des 30 communes. Ainsi, elle assure l'équipement, la maintenance et le renouvellement des équipements numériques (vidéoprojecteurs interactifs et ordinateurs dédiés, ordinateurs de direction).

Les communes, quant à elles, s'occupent du câblage et de la connexion au réseau internet. Un nouveau Schéma de développement numérique 2022-2026 est en cours de déploiement.

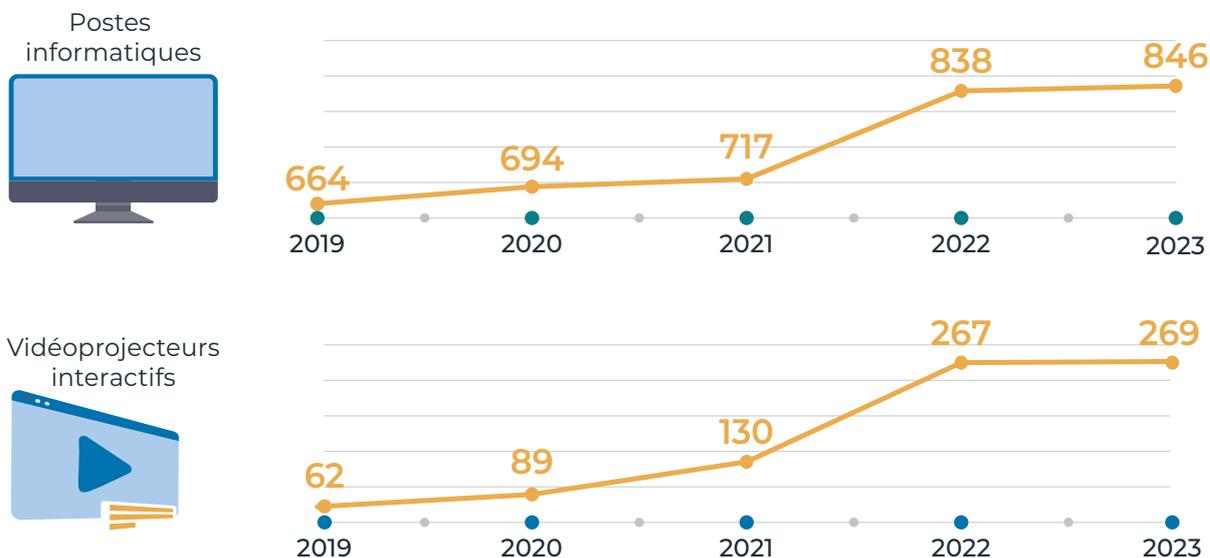
Classes concernées par le Schéma 2022-2026 de Développement Numérique dans les écoles publiques en 2023

380

■ Classes élémentaires équipées de matériel interactif



■ Taille du parc informatique dans les écoles (postes informatiques et vidéoprojecteurs interactifs)



■ Interventions sur le parc informatique dans les écoles

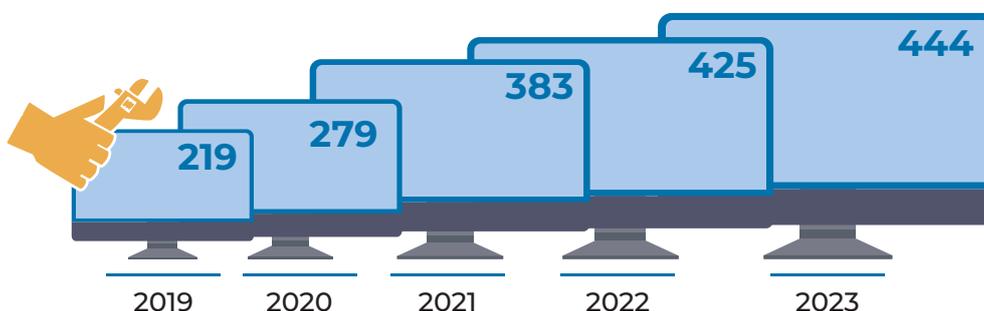
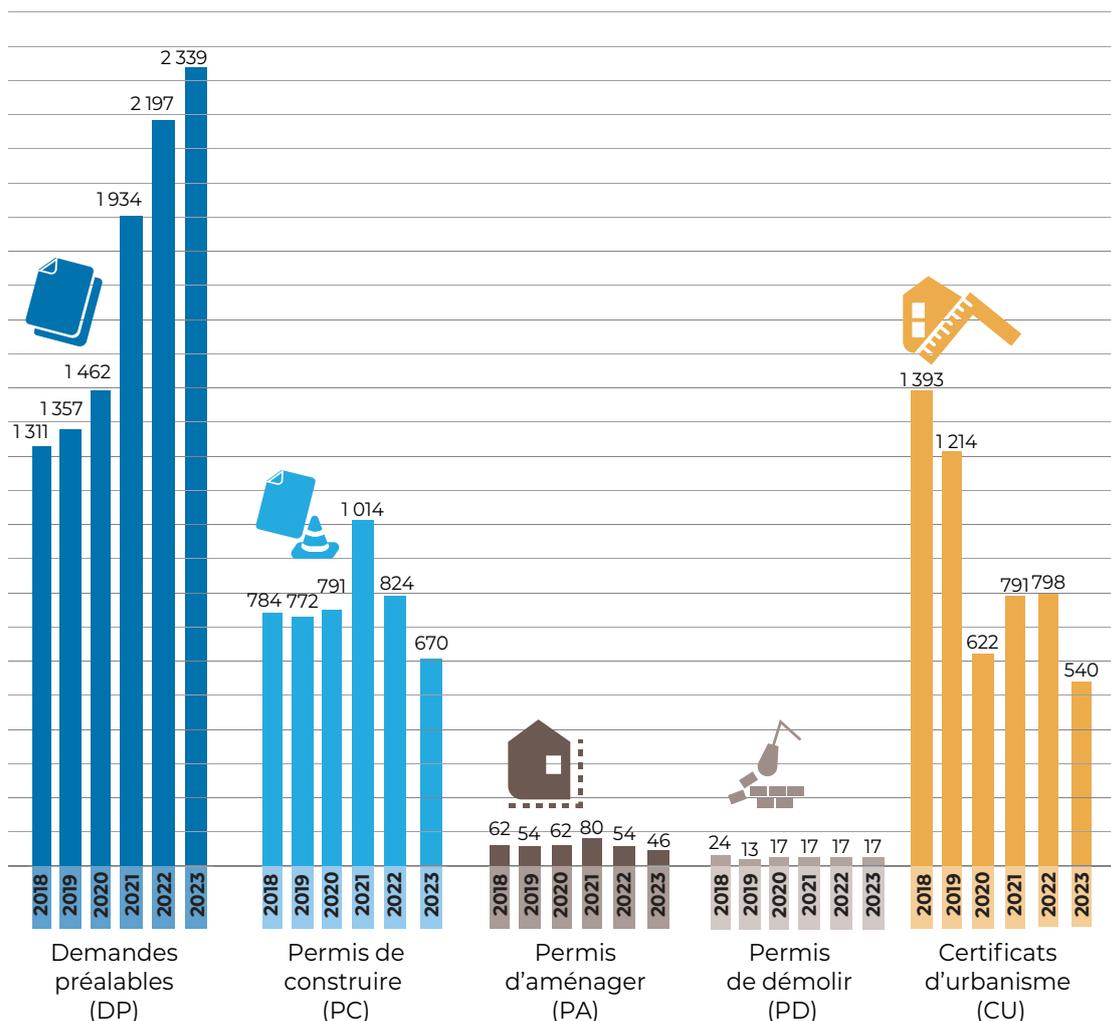


Schéma de mutualisation

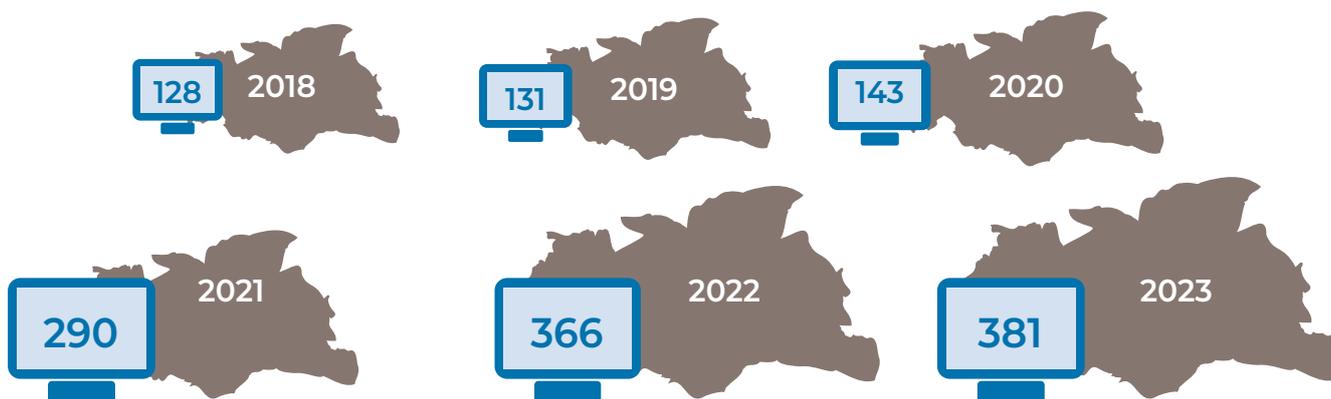
L'Agglo met en place et développe des actions de mutualisation pour l'ensemble de ses communes.

La mutualisation permet de mettre en commun les moyens humains et matériels pour optimiser leur utilisation au service des politiques publiques. L'Agglo a mutualisé certains services avec les communes et a développé des modules d'assistance afin de leur apporter un appui juridique, technique et de gestion dans différents domaines : commande publique, archivage, animation et information jeunesse, informatique, montage de dossiers de subventions, instruction des autorisations du droit des sols, etc.

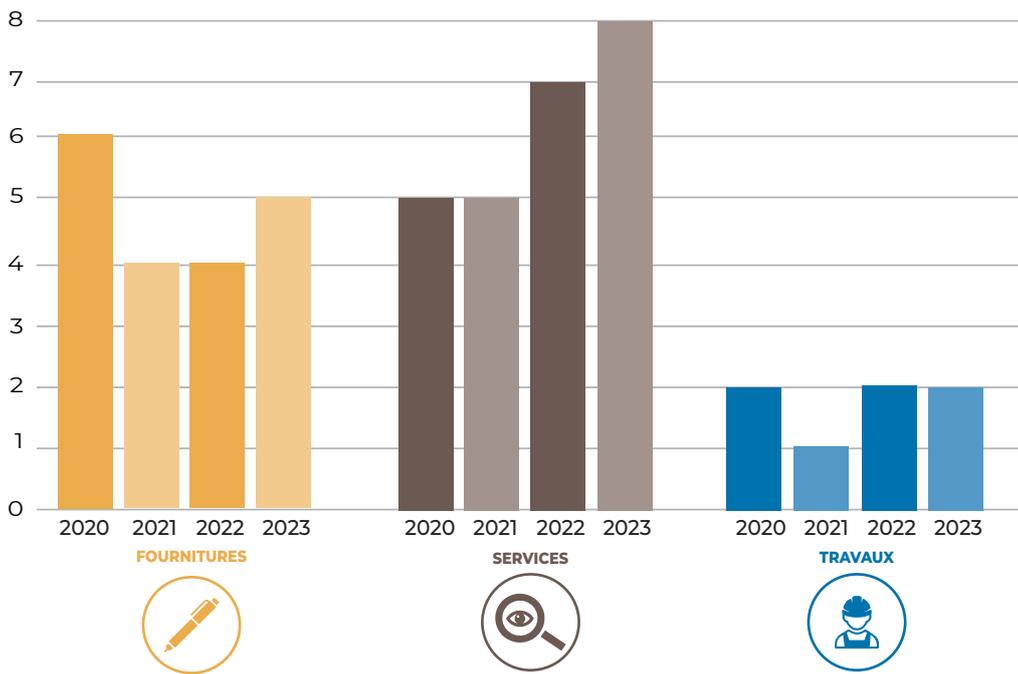
■ Répartition annuelle des autorisations du droit des sols déposées



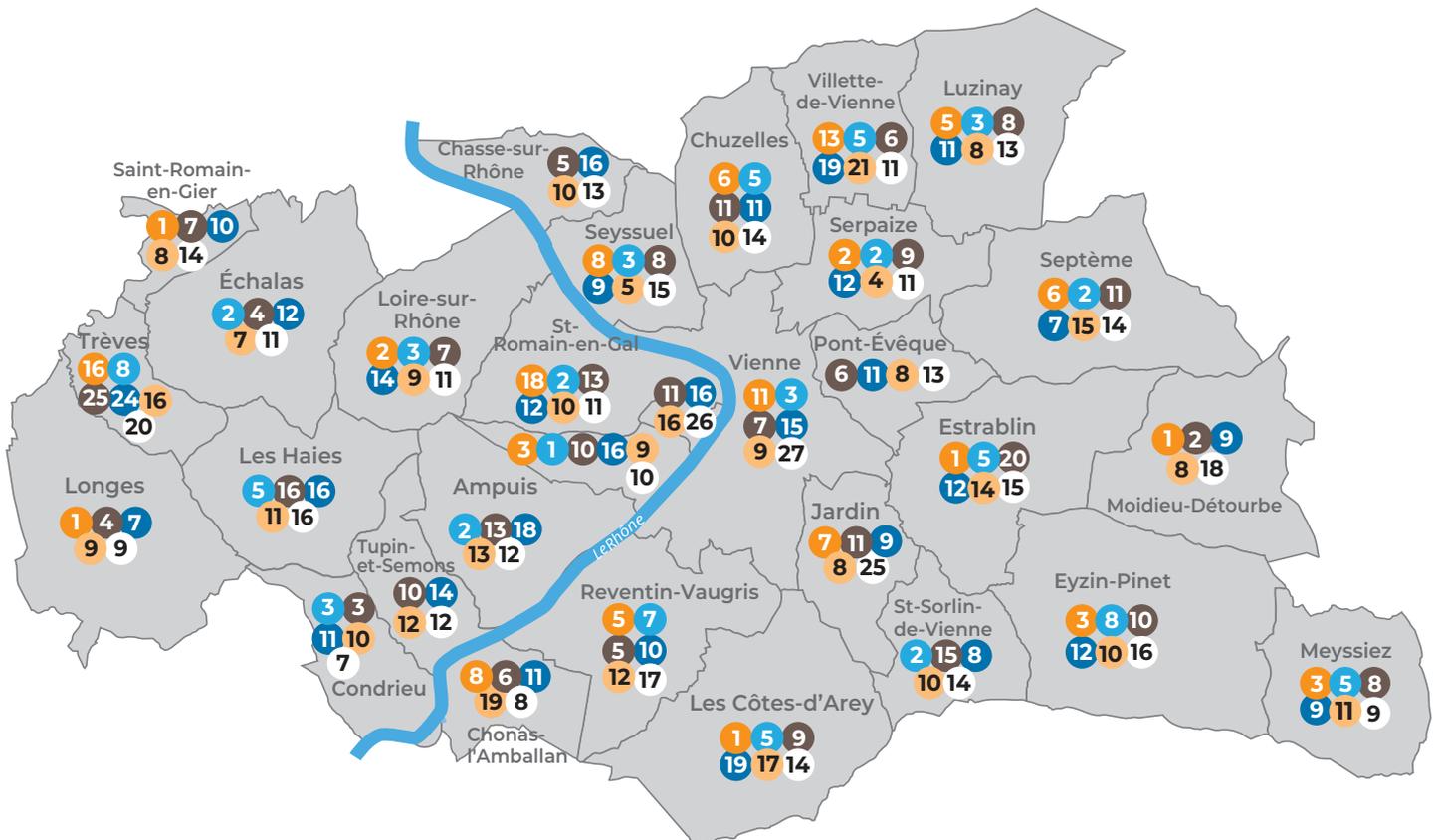
■ Taille du parc informatique des communes géré par l'Agglo



■ Groupements de commande « marchés transversaux » en cours



■ Subventions : Contacts entre les communes et le service d'aide à la recherche de financements

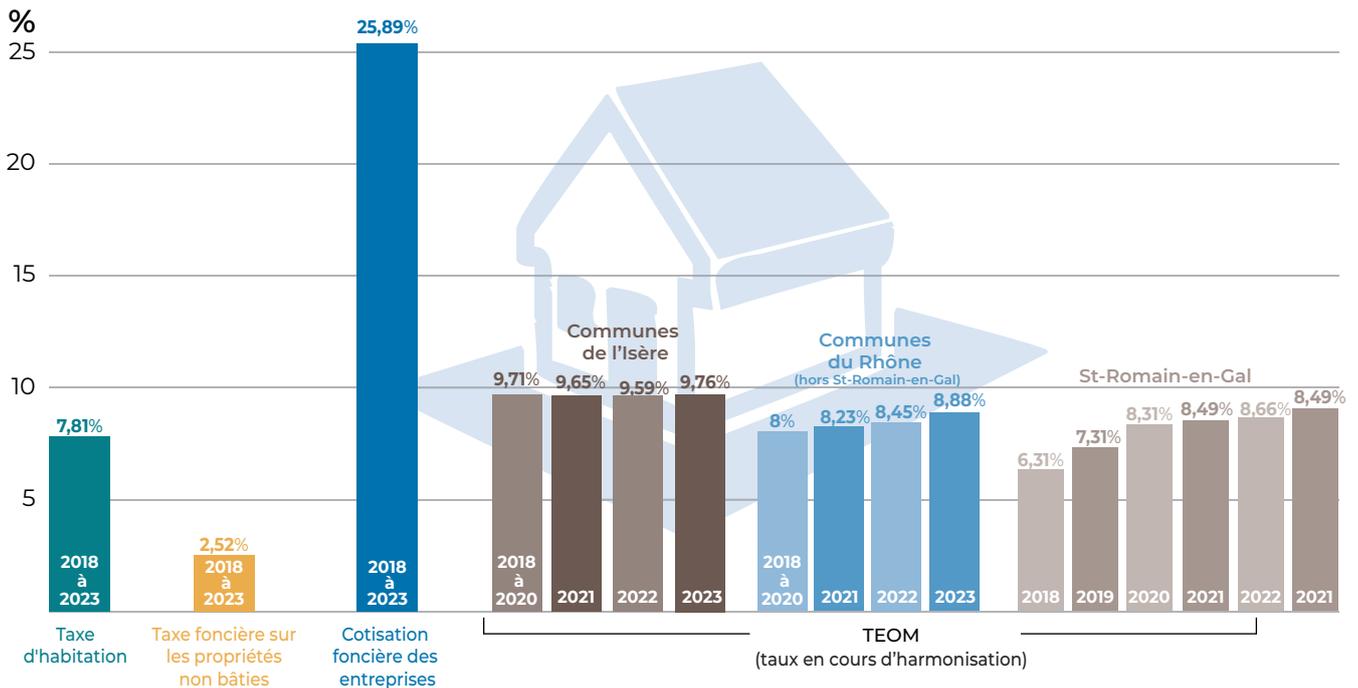


Finances

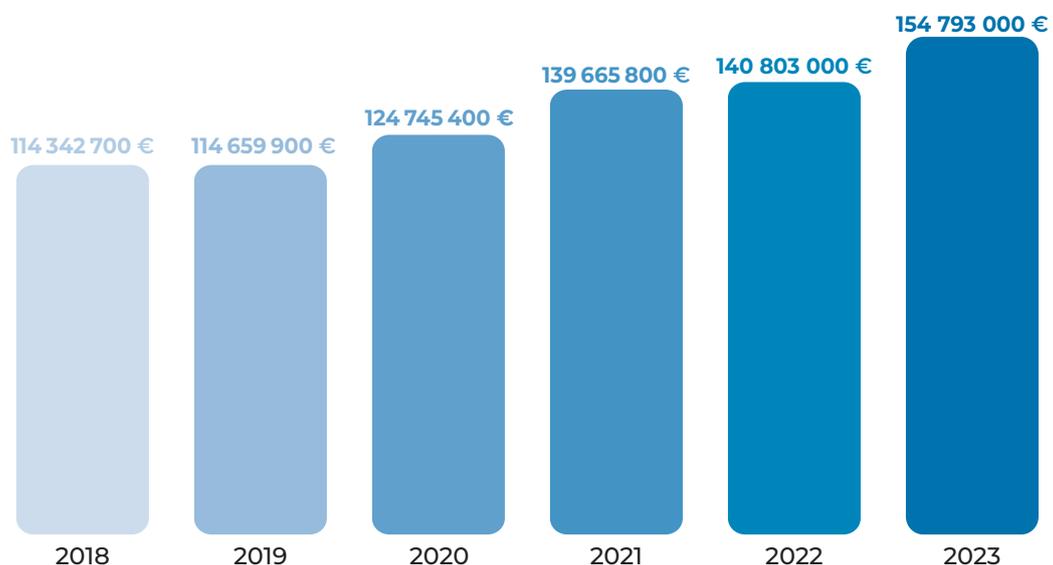
« Se donner les moyens de nos ambitions sans augmenter la fiscalité » : tel est le premier objectif affiché par le Projet d'agglomération.

L'évolution des taux permet de vérifier l'engagement de stabilité fiscale. La masse globale du budget primitif et les dépenses d'équipement par habitant mesurent le degré de mise en œuvre des ambitions de l'Agglo et le niveau d'épargne les moyens dont elle dispose en propre pour les financer. Les durées de remboursement de la dette traduisent un recours limité à l'emprunt.

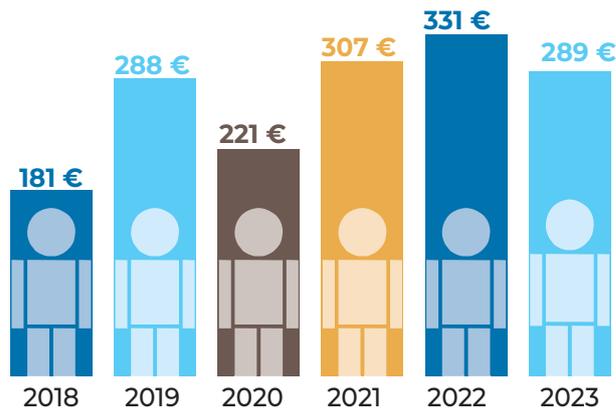
■ Évolution de la fiscalité (taux des taxes)



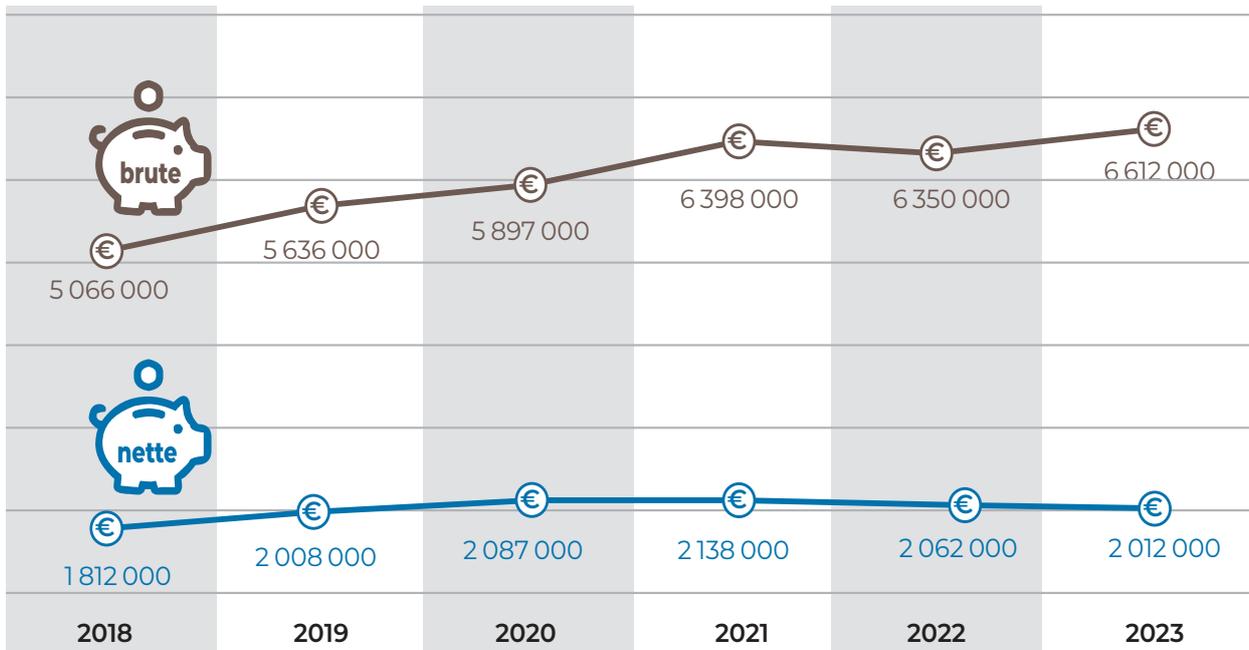
■ Masse globale du budget au budget primitif



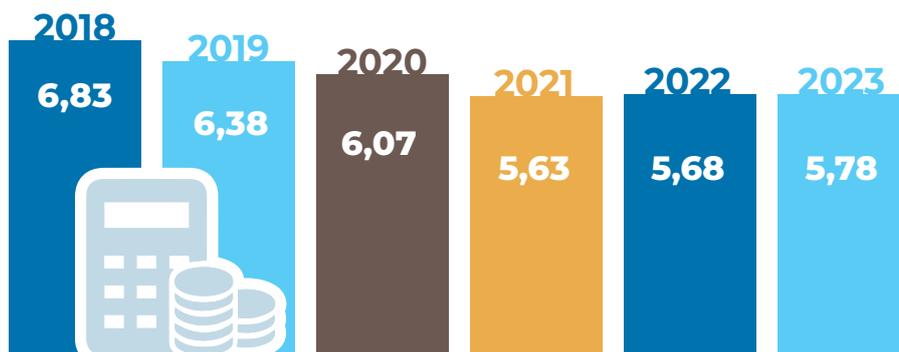
■ Dépenses d'équipement réalisées par habitant (tous budgets confondus)



■ Épargne au budget primitif du budget principal



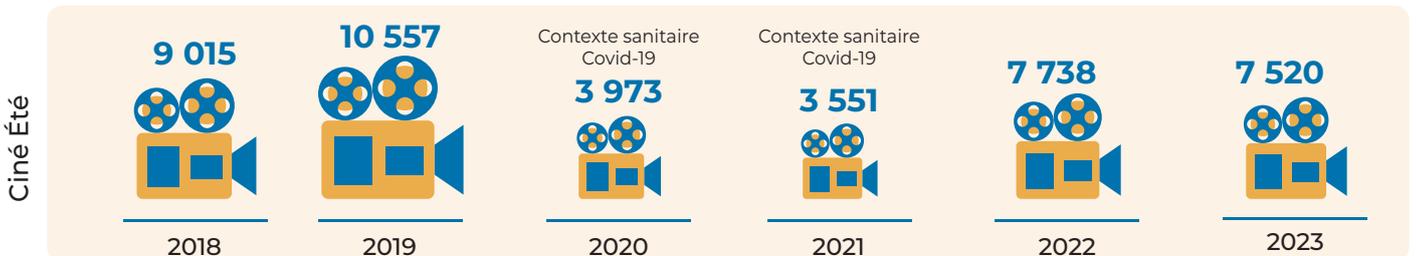
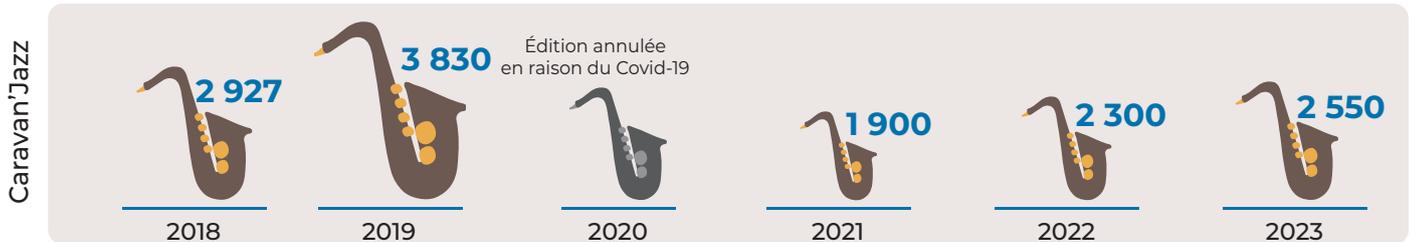
■ Durée de remboursement de la dette du budget principal (en années)



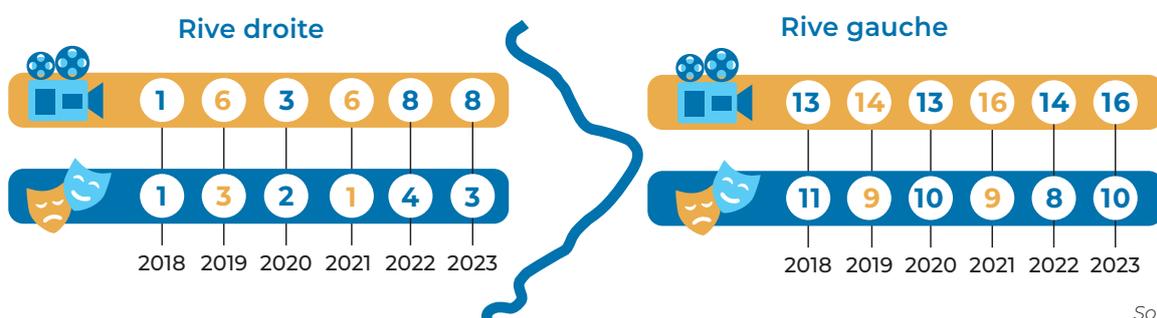
Soutien aux événements culturels et sportifs

L'Agglo a déclaré quatre manifestations d'intérêt communautaire : Ciné Été, le Festival de l'Humour, la course de l'Écureuil de Vienne Condrieu Agglomération et Caravan'Jazz, compte tenu de leur fréquentation, leur caractère unique et leur rayonnement qui contribuent à la promotion du territoire. Elles doivent accueillir un public venu des communes de l'Agglo, des communes extérieures au territoire et ne pas se limiter à la population communale. L'attractivité de ces manifestations est donc mesurable.

■ Fréquentation des événements culturels et sportifs



■ Répartition des communes accueillantes : Ciné Été et Festival d'Humour





Photos : 1^{er} de couverture : 4Vents / 4^e de couverture : 4Vents